2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ADIL 66/AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Pyrénées-Orientales

L'ADIL 66, AVEC LE SOUTIEN DE L'ETAT, DU DÉPARTEMENT, D'ACTION LOGEMENT, DE LA CAF ET DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRE ET DES ACTEURS DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

CONTACT :

2 rue Pierre Dupont 66000 PERPIGNAN

04 68 52 00 00 - contact@adil66.org

www.adil66.org

***Crédits photo :* ©ADIL 66**

PRÉAMBULE

RAPPORT MORAL

1 MISSIONS & GOUVERNANCE

2 MOYENS DE L'ACTION

3 ACTIONS MENÉES

4 RÉSULTATS STATISTIQUES DES CONSULTATIONS

5 REVUE DE PRESSE

PARTENAIRES

PRÉAMBULE

L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, a ouvert ses portes le **15 avril 2013**. Juridiquement, son statut est celui d'une association de droit privé régie par la loi de 1901. Autonome, possédant ses propres organes de décision (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale), elle est membre du réseau de **l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL).**

Sans être une fédération, les ADIL ont une démarche commune qui les identifie au réseau. Elles obéissent nécessairement à des **règles d'agrément** en termes de **neutralité**, de **qualité de conseil personnalisé** et d**'indépendance**.

La **loi SRU du 13 novembre 2000** leur a donné une base législative en institutionnalisant le caractère d'**intérêt général de leur activité** et les modalités de leur fonctionnement partenarial (article L.366-1 du code de la construction et de l'habitat). **Cette reconnaissance officielle pérennise les ADIL et garantit leur neutralité.** A cet effet, le principe de la création des ADIL par l'initiative conjointe de l'Etat et du Conseil Départemental est confirmé. L**'arrêté de la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, en date du 19 septembre 2013** (paru au Journal Officiel le 2 octobre 2013) porte **agrément** de l'Association départementale d'information sur le logement des Pyrénées-Orientales (66).

La **diversité des membres** de l'ADIL garantit son **indépendance**. Le conseil délivré doit être **neutre, gratuit, compétent et couvrir tous les thèmes du logement.**

L'ADIL ne remplit aucune fonction commerciale ou de négociation, ni de mission de défense du consommateur. Si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit du logement ou de l'urbanisme, elle reste en dehors de tout acte contentieux ; son rôle consiste à **orienter le public vers les organismes spécialisés**.

L'ADIL 66 est l'émanation de l'ancien Plan Départemental Action pour le Logement des Personnes Défavorisés (PDALPD), porté par le **Conseil Départemental**, **l'Etat** en partenariat avec la **Caf des Pyrénées-Orientales**, signé le 11 janvier 2011.

Ce septième rapport d'activité a dès lors pour ambition d'apporter tous les éléments chronologiques et techniques, afin d'informer les membres statutaires et les partenaires, de la réalisation des missions et des orientations prises par son Conseil d'Administration et son Assemblée générale.

RAPPORT MORAL

La rédaction du rapport d'activité est toujours un moment particulier, qui nous permet d'apprécier les actions menées par l'équipe de l'ADIL 66 tout au long de l'année au service des partenaires et des ménages.

Une étude réalisée par l'ANIL sur l'impact de l'information donnée par les ADIL, montre que plus l'information intervient en amont et plus elle facilite la construction d'un projet solide et prévenant les difficultés.

Si l'accès à une première information est aujourd'hui facilité par l'outil internet, le conseil de l'ADIL 66, précis, approfondi, adapté à la situation particulière de l'usager et au contexte local, est un vrai gage de sécurité. En ces temps de démarchage commercial intensif et abusif, l'accompagnement neutre de l'agence apparaît comme une valeur refuge au service des projets.

Avec 6477 consultations traitées au quotidien en 2019, l'ADIL 66 est au plus près des préoccupations des ménages. Dans un contexte économique difficile, le logement est un facteur indispensable d'insertion et de stabilisation. Indissociable de la qualité de vie et du pouvoir d'achat, il est aussi un élément contribuant à l'attractivité du territoire.

Qu'il s'agisse de louer un logement, d'accéder à la propriété d'une maison, ou d'un appartement en copropriété, ou encore de réaliser des travaux pour améliorer le confort énergétique ou adapter son logement à une perte d'autonomie … l'information complète, neutre et gratuite que l'ADIL 66 délivre aux ménages leur permet de faire des choix éclairés en tenant compte de l'ensemble des critères liés à leur situation personnelle, à leurs droits et à leurs obligations.

Les conseillers juristes sont confrontés à des demandes de plus en plus complexes, impliquant davantage de recherches, avec le souci de maintenir un niveau d'exigence qui repose sur une expertise juridique et financière de qualité pour laquelle l'agence est reconnue.

L'ensemble des actions de l'ADIL 66 est rendu possible grâce au précieux soutien de ses partenaires que je remercie très sincèrement. Le logement est, et reste, un élément primordial dans la vie quotidienne de chacun. Base de structuration de la sphère privée comme professionnelle, il doit répondre à ce titre aux nombreux enjeux sociaux et sociétaux de notre époque.

Les professionnels ne sont pas oubliés puisque l'ADIL 66 informe à titre individuel, mais également via les informations collectives, sur les dispositifs existants. En 2019 l'activité a été soutenue avec une sollicitation accrue des partenaires en termes de formation.

L'équipe de l'ADIL 66, que je préside s'investit au quotidien pour répondre, dans les meilleurs délais, et dans le respect de la charte qualité du réseau, aux nombreuses demandes.

L'attente du public est forte et le challenge motivant. 2020 verra la poursuite de nos engagements en matière des politiques publiques du logement ; en accompagnement socio-juridique du public et en présence renforcée sur le territoire.

Ensemble poursuivons,

Toussainte CALABRESE

Présidente de l'ADIL 66

Vice-Présidente du Département

Maire de Caudies de Fenouillèdes

1

MISSIONS & GOUVERNANCE

La loi a donné une base légale aux ADIL en institutionnalisant leur mission de service public et les modalités de leur fonctionnement par nature partenarial.

Une ADIL se doit de réunir le maximum d'acteurs de l'habitat et du logement d'un département. En l'occurrence, l'ADIL 66 réunit cette année 40 acteurs.

Base légale : La loi SRU du 13 novembre 2000 (article L.366-1 du code de la construction et de l'habitat).

1

STATUT

Une ADIL est une agence ayant la forme juridique d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue par la loi SRU du 13 novembre 2000 (article L 366-1 du Code de la construction et de l'habitat). Le décret n°2007-1576 du 6 novembre 2007 institue la création des organismes d'information sur le logement (ANIL et ADIL) et reprend en annexe l'article 366-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, mentionnant les clauses à insérer dans les statuts des ADIL.

L'ADIL 66 a reçu, après avis favorable de l'ANIL, l'agrément du Ministère en charge du logement le 18 juin 2013.

L'Assemblée Générale du 19 juin 2017 a procédé à une réforme statutaire et de son article 13 fixant le nombre d'administrateurs à 6 par Collège, soit 18 administrateurs au total, élus pour une période de trois ans.

COMPOSITION

Une ADIL est une cellule juridique concentrée sur le conseil relatif à toutes questions concernant le logement et l'habitat : rapports locatifs, accession, copropriété, urbanisme ou fiscalité immobilière, etc.

Avec **40 membres statutaires** (dont 22 associations en relation avec le Logement), l'ADIL 66 se positionne comme le carrefour des acteurs du logement et de l'Habitat des Pyrénées-Orientales et vient en soutien aux politiques publiques mises en œuvre dans le département.

Concernant la thématique du logement, une ADIL se positionne comme seule structure à regrouper des acteurs concernés (publics, associatifs et privés), souvent diffus et éloignés les uns des autres.

MISSIONS

Les ADIL bénéficient de divers soutiens du pôle juridique de l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL) en qualité de membre de ce réseau national. En conséquence, toutes les ADIL de France sont informées instantanément par l'ANIL de toutes modifications juridiques et de l'actualité liée à l'habitat et au logement.

• Accès au droit, une justice de proximité, la résolution amiable des conflits.

Le besoin de justice ne trouve satisfaction qu'avec la connaissance de leurs droits par les citoyens. L'ADIL renseigne et oriente vers l'information juridique, facteur de progrès social. En énonçant le cadre légal, l'ADIL prévient les litiges, restaure l'égalité avec les professionnels et favorise les modes du règlement amiable des conflits en participant à désencombrer les tribunaux et/ou en encourageant conciliation et médiation. L'ADIL 66 participe à titre d'expert à la Commission Départementale de Conciliation, et tisse un partenariat avec les Conciliateurs de justice.

• Lutte contre l'exclusion.

Devant l'ignorance des droits en matière de logement, notamment concernant des personnes en difficulté, conduisant à l'exclusion, en l'absence de projet personnel, familial, professionnel, l'ADIL remplit son rôle d'information concernant les aides légales et sociales dont ces personnes peuvent bénéficier, afin de se réapproprier une autonomie sociale et personnelle.

L'ADIL informe puis oriente vers les organismes en charge d'application des divers droits liés au logement, permettant ainsi une combinaison du travail social et juridique.

1

• Limiter le surendettement, sécuriser les projets d'accession.

Une information préventive et neutre apparaît comme un élément efficace pour lutter contre les projets d'accession mal maîtrisés aux conséquences parfois dramatiques.

L'ADIL propose toutes informations relatives à une éventuelle acquisition :

- financement

- divers contrats avec le professionnel

- fiscalité immobilière

- assurances

- responsabilités

Bien informé, le ménage est armé pour réussir son projet et protéger l'équilibre de son budget.

• Amélioration du patrimoine et amélioration des conditions de l'habitat.

Sans distribuer d'aides financières, ni instruire les dossiers, l'ADIL renseigne sur les aides de l'Etat ou des collectivités locales. Elle informe rapidement sur les opportunités nouvelles par un conseil de qualité identique et gratuit pour tous. Par son implication dans les dispositifs locaux (Habiter Mieux, PIG «Mieux se Loger 66»), elle oriente efficacement les particuliers vers les opérateurs appropriés.

Ce que l'ADIL fait.

...elle accueille les publics pour les informer de leurs droits et devoirs en matière de logement et d'habitat en orientant si besoin vers les organismes spécialisés tels que les associations de défense des locataires ou les syndicats de propriétaires.

...elle informe et soutient ses membres et partenaires sur les problématiques liées au logement et à l'habitat.

...elle assure le lien et le relais de l'ANIL.

Ce que l'ADIL ne fait pas.

...de la gestion locative.

...tout acte administratif, contentieux ou commercial.

...la mission de défense des consommateurs.

…du conseil technique.

NOS COORDONNÉES

Un service téléphonique, du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30, au 04.68.52.00.00

Un accueil pour les consultations avec ou sans rendez-vous, tous les jours de 9h - 12h30 et 13h30 - 17h00 au siège de l'ADIL 66, au 2 rue Pierre Dupont à Perpignan.

Depuis le site Internet, www.adil66.org ou par Facebook depuis la page de l'Agence.

1

GOUVERNANCE

L'ADIL 66 est une association. Elle est dotée d'une assemblée générale regroupant tous les membres statutaires à jour de leurs cotisations. De cette assemblée sont désignés les membres du Conseil d'Administration et son Bureau qui fixe les orientations générales.

• Une Assemblée Générale

Regroupant le maximum d'acteurs de l'habitat et du logement intéressés par la démarche d'une ADIL, l'Assemblée générale constitutive a été réunie le 1er octobre 2012.

La **Présidente de l'ADIL 66, Toussainte CALABRÈSE, vice-Présidente du Département**, proposée par la Présidente du Conseil Départemental **Hermeline MALHERBE**, a été élue à l'unanimité et les statuts ont été approuvés.

Depuis et comme chaque année, l'Assemblée générale convoquée le 24 juin 2019 a réuni 38 membres répartis en trois Collèges :

- **Le collège 1** des *offreurs de biens et de services concourant au logement* ;

- **Le collège 2** des *demandeurs et des différents mouvements de consommateurs et d'usagers* ;

- **Le collège 3** des *pouvoirs publics et des organisations à but non lucratif d'intérêt général*.

• L'Assemblée Générale

Mme Toussainte **CALABRÈSE**, *Présidente* (Département),

M. Philippe **CHOPIN**, (Préfet - Etat),

M. Aude **MALLAU** (Caf des P.-O.),

M. Aldo **RIZZI,** Mme Hermeline **MALHERBE** (Office 66),

M. Valérie **DELHAYE-LAMBERT**, *Secrétaire* (UDAF 66), Mme Suzanne **FERRARI**,

M. Nicolas **RIBOT** (Chambre des Notaires),

André-Pierre **SUGIER**, M. Eric **RECHOU** (Action Logement),

Mme Dominique **BERAUD,** M. Philippe **MARECHAUX** (OPH PM)**,**

Mme Kathy **CHEVALIER**, t*résorière* (Roussillon Habitat),

M. Carine **FOURNIÉ** (Caisse d'Epargne),

M. Alexis **MELIDONIS** (FNAIM 66),

M. Jean-Paul **ROULARD** (CNL),

M. Bernard **BRUNET,** Mme Dorothée **GUÉDON** (ACAL),

Mme Jacqueline **TURELL,** M. David **ROGALA** (Croix Rouge),

M. René **BONNEAU,** M. Laurent **CAVAILHES-ROUX** (Solidari-té Pyrénées),

Mme Sylvie **JOMBART** (Les Toits du Cœur),

Mme Véronique **RAMIREZ** (MLJ),

M. Michel **MERCADIÉ** et M. Martí **VILA** (FDPLS-AIVS),

M. Franck **GEIN**, M. Robert **VALLE** (Médiance 66),

M. Patrick **MARCEL** (BIJ),

Mme Lucienne **MAZAUD-PINET** (Ligue de l'Enseignement),

M. Norbert **GERBAS** (ADLC 66),

Mme Sylvie **URBAN** (Etape Solidarité),

Mme Monique **PRAMAYON,** M. Marcel **PICARD** (Mares i Nens),

M. Pascal **BLASCO** (CSF),

M. Jean-Paul **BORREILL** (UNAPEI 66)

Mme Christiane **BERNE** (AT 66)

M. Régis **RIBERE**, M. Romain **DELOCHE** (AEPI)

M. **FOURLON**, Mme Elisabeth **GRAS** (SOLIHA)

M. Jean-Christophe **PLA** (Le Refuge)

M. Pierre **MIQUEL**, M. Louis **BIGATA** (CSPI-UNPI)

M. Denis **PELOUSE** et M. François **GALABART** (CCI),

M. Jean-François **DUNYACH** (CC du Vallespir),

M. Pierre **AYLAGAS** (CC Albères-Côte Vermeille Illibéris),

M. Remy **ATTARD,** M. René **OLIVE** (CC des Aspres),

M. Charles **CHIVILO**, (CC Agly Fenouillèdes).

M. Pascal **VIDAL** (EDF)

1

VIE INSTITUTIONNELLE

• Conseil d'Administration

Les 18 membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 13 mai et le 17 décembre 2019 au siège de l'ADIL 66. Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

• Assemblée Générale

L'Assemblée générale a été réunie le 24 juin 2019, à la salle Grégory du Département, en présence de 38 membres.

Comptes et budget approuvés à l'unanimité.

• Un Conseil d'Administration de 18 membres

L'Assemblée Générale a renouvelé un membre de son conseil d'administration (au sein du Collège I), composé des membres titulaires/suppléants suivants :

Réunion du C.A. ordinaire à l'ADIL

Mme Toussainte **CALABRESE** (CD 66), *Présidente*

M. Philippe **CHOPIN** (Etat), Préfet

M. Remy **ATTARD** (CC des Aspres)

M. Pierre **AYLAGAS** (CC des Albères-Côte Vermeille Illibéris)

M. Aldo **RIZZI** (Office 66)

Mme Aude **MALLAU** / Mme Claudine **SUAREZ** (Caf des P.O.)

M. Michel **MERCADER** / Martí **VILA** (FDLPS-AIVS)

Mme Dominique **BERAUD** (Office Perpignan-Méditerranée)

M. Nicolas **RIBOT** (Chambre des Notaires)

Mme Valérie **DELHAYE**, *Secrétaire* / Mme Suzanne **FERRARI** (UDAF)

M. Patrick **MARCEL** (BIJ)

André-Pierre **SUGIER** / M. Eric **RECHOU** (Action Logement)

Mme Lucienne **MAZAUD-PINET** (Ligue de l'Enseignement)

M. Alexis **MELIDONIS** (FNAIM)

M. René **BONNEAU** / M. Laurent **CAVAILHÈS-ROUX** (Solidarité-Pyrénées)

Mme Kathy **CHEVALIER** *Trésorière,* (Roussillon Habitat)

M. Franck **GEIN** / M. Robert **VALLE** (Médiance 66),

1

SCHÉMA DE GOUVERNANCE

• Un Bureau de 4 membres avec un représentant de chaque collège

Toussainte **CALABRÈSE** (CD 66), **Présidente de l'ADIL 66**, vice-Présidente du Conseil Départemental (Collège 3).

M. le Préfet Philippe **CHOPIN** (Etat), (Collège 3).

Mme Valérie **DELHAYE** (UDAF), **Secrétaire** (Collège 2).

Mme Kathy **CHEVALIER** (Roussillon Habitat), **Trésorière** (Collège 1).

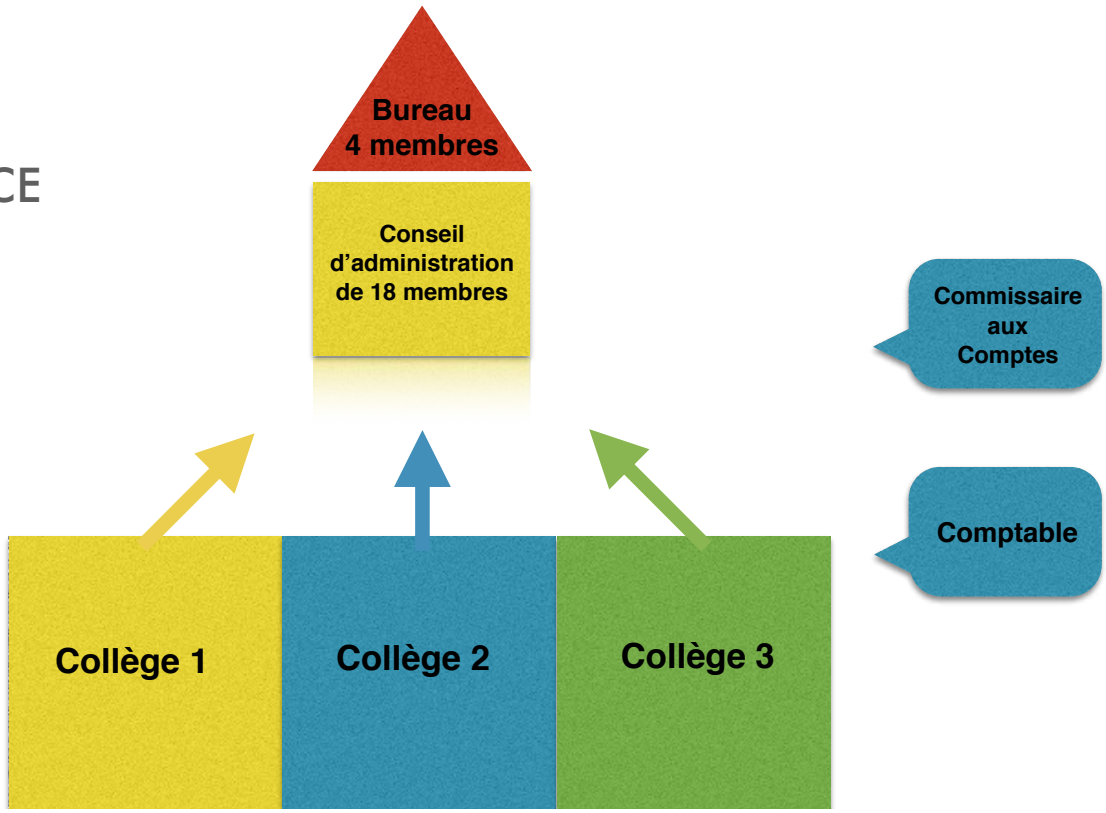

Assemblée Générale de 38 membres statutaires

2

MOYENS DE L'ACTION

L'ADIL 66, attendue par les partenaires, a bénéficié dès son année de création d'un fort soutien matériel, financier et technique, lui permettant ainsi d'accomplir son objet statutaire rapidement.

Ce soutien s'est toujours pérennisé depuis.

2

MOYENS FINANCIERS

L'ADIL 66 n'a aucune action marchande. Toutes ses consultations et actions sont gratuites pour ses membres et pour le public. Dans cette condition statutaire, ses ressources sont issues des **cotisations** de ses membres et des **subventions** de fonctionnement provenant des membres fondateurs et de droit.

Les cotisations des membres sont différenciées par Collège.

- Collège n°1 (offreurs) : 2000 euros.
- Collège n°2 (demandeurs) : 50 euros.
- Collège n°3 (acteurs publics) : de 200 à 500 euros.

Les communes et EPCI versent une subvention correspondant à 0,10 centimes par habitant.

Le Département, l'Etat et la Caf des P-O signent des conventions financières avec l'ADIL 66 concernant les subventions. L'ANIL oriente directement vers les ADIL la part du 1% logement. La Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) verse une part nationale significative.

L'exercice 2019 se caractérise par total de produits de 353 838€ contre 346 537€ pour 2018. Les prévisions budgétaires en termes de recettes étaient de 353 580€ (Cf .le Rapport Financier)

Le total des charges d'exploitation s'élève à 357 743€ en 2019 contre 361 389 € en 2018.Le résultat net comptable se solde par une perte de 4 025€ contre une perte de 14 976€ en 2018.

M.Alain DARIO expert-comptable (inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Montpellier) est le Commissaire aux Comptes. Son suppléant est Philippe ADGE

Anne-Marie CONNES, experte-comptable (inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Montpellier), assure la comptabilité générale de l'Agence.

LES MOYENS HUMAINS

L'ADIL 66 emploie **6 salariés**.

- Un Directeur-juriste

- Une Responsable Administratif et Financier

- Un Chargé de mission

- Deux Juristes

- Une Chargée de communication/agent de liaison

Le suivi administratif du personnel (contrat, bulletins de salaires, charges sociales etc.) est assuré par l'expert-comptable.

Le suivi statutaire des salariés repose sur les **Recommandations de l'ANIL.**

La formation continue est assurée régulièrement par l'ANIL.

2

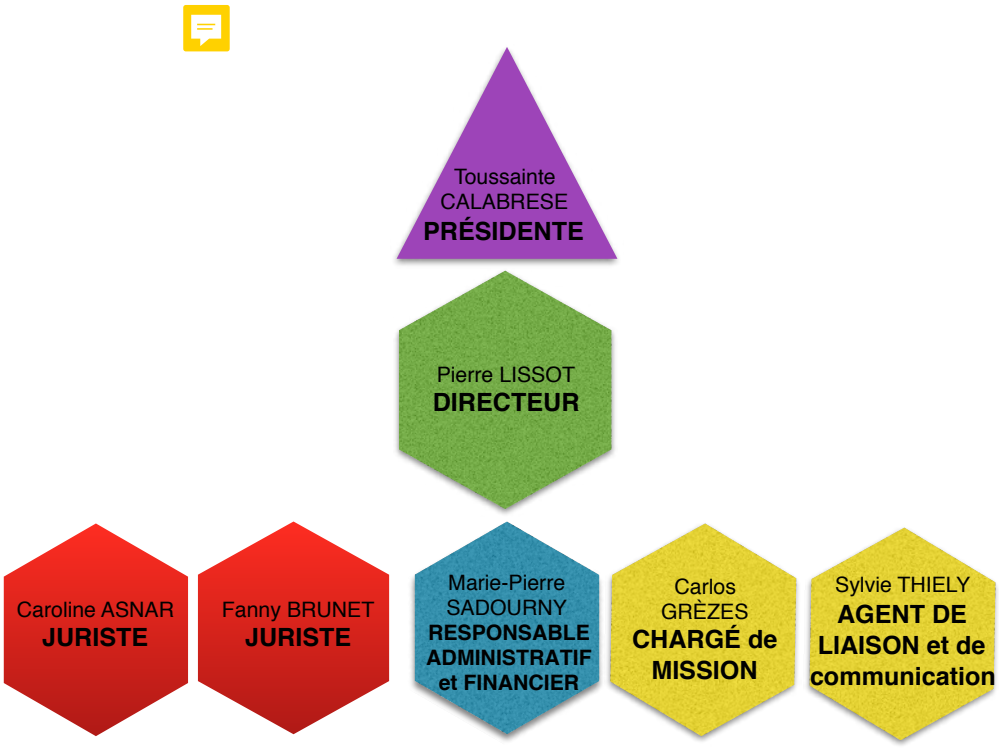

2

MOYENS MATÉRIELS : LES LOCAUX DE L'ADIL

Les locaux sont partagés avec l'antenne perpignanaise de l'Office 66, premier bailleur social du département, situés au 2 rue Pierre Dupont, à Perpignan et le service assurance du Conseil Départemental. Le siège de l'ADIL 66 est constitué de cinq bureaux, d'une console d'accueil, d'une salle d'attente, d'une salle de réunion.

La réunion dans un même lieu des deux structures constitue un « Pôle Logement » permettant d'accueillir tous les publics, de les informer de leurs droits et devoirs en matière d'habitat, mais aussi de leur expliquer les formalités nécessaires à l'obtention d'un logement ou à la mise en œuvre des dispositifs d'aides.

Les locaux ont été inaugurés le 6 février 2017.

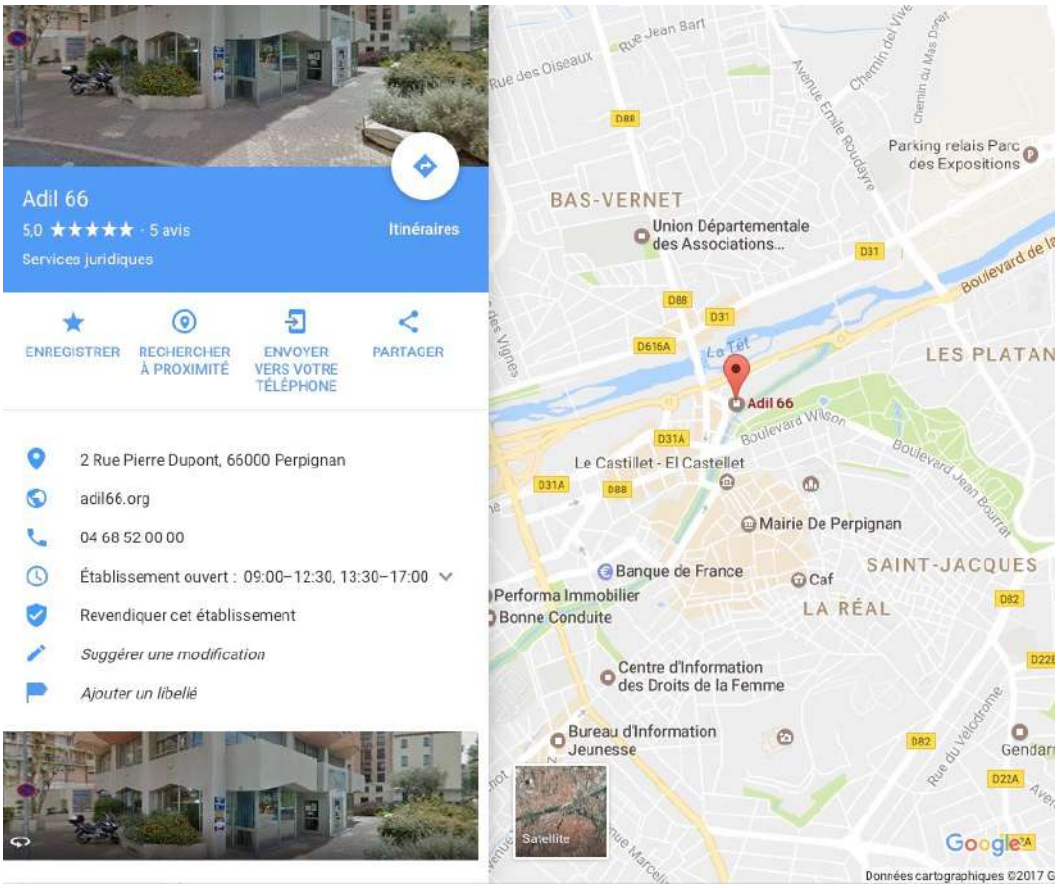

Les vitrines de l'ADIL 66 personnalisées, ainsi l'image du département qui a été stylisée (*Mar i Munt* / Mer et Montagnes) tout en respectant la charte graphique de l'ANIL.

2

OUTILS NUMÉRIQUES

L'ADIL 66 s'est construit des outils internes de gestion des flux et des demandes, notamment avec la mise en place d'outils dématérialisés en «cloud» :

- un agenda partagé par tous les salariés pour la gestion des rendez-vous (google agenda).
- un document partagé de suivi des appels à l'attention des juristes.

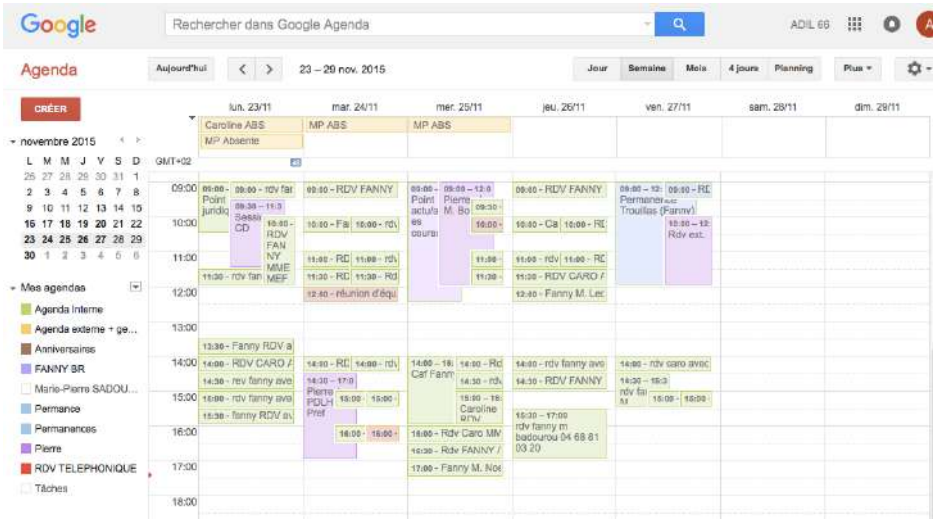

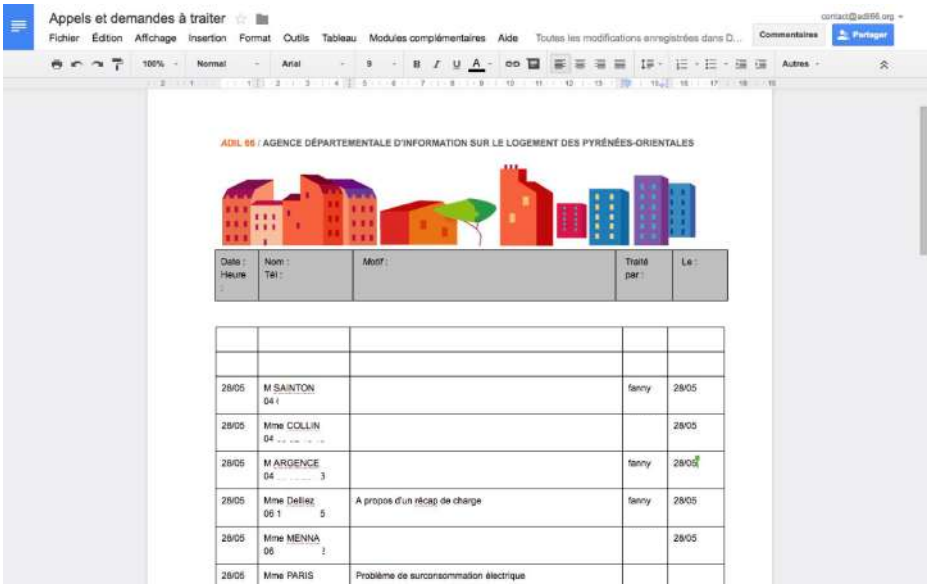

3

ACTIONS MENÉES

L'objectif fixé, et atteint, par la Présidente et son Conseil d'administration pour cette septième année consiste à toujours **renseigner de manière optimale tous les publics** sur les questions de droit liées à l'habitat et au logement.

En parallèle, l'ADIL 66 s'est fortement investie sur les champs des **actions partenariales**, sur la structuration de **sessions de sensibilisations auprès des professionnels, et sur un projet de classe**.

PARTENARIAT

INTÉGRATION DANS DES DISPOSITIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Mobilisée pour son expertise, l'ADIL 66 participe à différentes commissions en tant que personnalité qualifiée, à savoir :

- **La Commission départementale de Conciliation - CDC -**

L'ADIL 66 participe à la CDC en tant que personnalité qualifiée et expert juridique. Saisie en amont de la tenue de la Commission, dont le secrétariat est assuré par la DDTM, elle apporte un regard juridique sur les dossiers les plus complexes.

La CDC recherche un règlement amiable à un conflit entre un bailleur et son locataire. Ce n'est pas une juridiction, mais un organisme paritaire composé à égalité de représentants des bailleurs et de représen-tants des locataires.

La CDC est compétente pour un litige portant sur un des sujets suivants (art. 20 de la loi du 6 juillet 1989) :

- augmentation de loyer sous-évalué
- diminution de loyer sur-évalué
- encadrement des loyers
- complément de loyer
- état des lieux d'entrée ou de sortie
- réparations et charges (à la charge du bailleur ou du locataire),
- dépôt de garantie
- congé donné par le bailleur ou le locataire,
- logement décent
- sortie de bail dit loi de 48
- problème d'interprétation d'accord collectifs

100 dossiers examinés en Commission en 2019 :

- **86** dossiers déposés à la demande de locataires
- **14** dossiers déposés à la demande de propriétaires

Les demandes portent principalement sur des litiges relatifs à la restitution du dépôt de garantie, les charges locatives, les réparations, la non décence et les congés.

21 dossiers ont été reportés en 2020

07 dossiers n'ont pas été traités car conciliés ou annulés avant la Commission

29 dossiers ont donné lieu à une conciliation

Même en l'absence de conciliation, les commissions sont l'occasion d'accorder aux parties un temps d'écoute et de rappel des règles de droit.

Dispositifs Etat-Conseil Départemental,
en partenariat avec la Caf des P-O.

- **Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**

Le PDALHPD est le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des familles en situation précaire. Il est élaboré conjointement par le Préfet du Département et la Présidente du Conseil Départemental, en association avec les partenaires du logement et de l'action sociale.

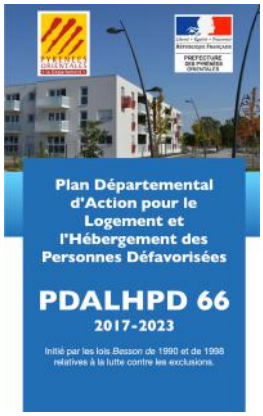

La loi ALUR a renforcé le rôle du PDALHPD, notamment en développant son contenu et en y intégrant l'Hébergement, le PDLHI (Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne) et le PDAHI (Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion). Son animation se trouve également renforcée.

Pour mémoire, l'ADIL 66 découle du Plan Départemental Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisés (PDALPD), porté par le Conseil Départemental, l'Etat en partenariat avec la Caf des Pyrénées-Orientales, signé le 11 janvier 2011.

Pivot des politiques du logement et de l'hébergement, le PDALHPD est actualisé depuis la fin de l'année 2016.

Par arrêté conjoint du 9 août 2017, le Préfet et la Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales ont approuvé le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées pour une durée de six ans.

Composé de 36 fiches-actions, il a été élaboré en étroite collaboration avec plus de 50 partenaires et reflète la nouvelle feuille de route des principaux acteurs du champ du logement et de l'hébergement dans les Pyrénées-Orientales pendant la période 2017-2023.

Ces actions sont structurées autour de 5 axes stratégiques :

1. conforter le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion

2. développer une offre de logement et d'habitat adaptée

3. favoriser l'accès et le maintien dans le logement

4. coordonner la lutte contre l'habitat indigne

5. renforcer la transversalité en améliorant l'analyse, la prospective, les systèmes d'information et la communication

3

Les dispositifs Etat-Agence régionale de Santé

- **Le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)**

La création d'un PDLHI (prévu par la circulaire du 8 juillet 2010 du préfet Alain Régnier) s'inscrit dans un cadre national, de lutte contre l'habitat indigne qui est une priorité d'intervention pour l'État.

Il a vocation à assurer la mise en œuvre de la politique prioritaire de l'Etat en matière de lutte contre l'habitat indigne (DDTM, DDCS), en partenariat avec le Conseil Départemental, l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocations familiales, et l'Agence départementale d'information sur le logement, la ville de Perpignan (SCHS + DHARU), les services du parquet.

Par ailleurs, le PDALHPD 2017-2023 prévoit dans son action un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui a pour rôle de :

- Définir en cohérence les principales politiques à mettre en œuvre dans le département pour lutter contre l'habitat indigne.
- Mettre en commun les compétences des différents services concernés afin d'assurer une action efficace dans la lutte contre l'habitat indigne (par exemple avec les services du parquet).
- Assister les différents acteurs dans cette mission (accompagnement et sensibilisation des communes, des particuliers…)
- Assurer une bonne articulation entre les différents dispositifs (les OPAH, PIG, etc…), en particulier dans le suivi des dossiers, de manière à couvrir l'ensemble du territoire départemental.

L'ADIL 66 est membre du Comité technique et du Pôle Juridique du PDLHI.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

- **Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)**

Depuis 2009, chaque département, en vertu de la loi du 25 mars 2009, a l'obligation de se doter d'une Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX). Ladite Commission, Co-présidée par le Préfet et la Présidente du Conseil Départemental, a pour mission :

- coordonner, piloter la stratégie de prévention des expulsions et la mobilisation des acteurs dans le département ;

- délivrer des avis aux instances décisionnelles et des recommandations à l'ensemble des partenaires œuvrant localement à la prévention des expulsions.

L'objectif vise la coordination de l'ensemble des actions menées par les différents intervenants tout au long de la procédure.

Les intervenants présents font état des informations dont ils disposent. Ces échanges permettent à la Commission d'émettre des avis et des recommandations destinés aux instances décisionnelles.

L'ADIL 66 intervient dans le cadre de ces commissions à titre consultatif depuis juin 2013.

Sa mission a évolué en se transformant en antenne locale de prévention des expulsions, et en assurant des sessions de sensibilisation des procédures auprès des membres de la CCAPEX.

L'huissier de justice remet un document d'infomation au locataire dans le cadre de la délivrance des assignation aux fins de constat ou de prononcé de la résiliation du bail. Ce document sera systématiquement remis en main propre ou, à défaut, déposé dans la boîte aux lettres du locataire pour l'inviter à se rapprocher de l'ADIL pour l'informer de la procédure.

L'ADIL 66 propose une première analyse juridique et financière de la situation, examine la capacité du ménage à se maintenir dans le logement, ainsi que les solutions à envisager pour traiter la dette ou engager une démarche de relogement.

3

PRIS-ANAH

Dans le cadre de la structuration d'un « Guichet Unique » le Point de Rénovation Énergétique de l'Habitat de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est transféré à l'ADIL 66 avec la mission de renseigner et d'orienter les publics pour toutes les questions de rénovations énergétiques.

Pour l'information des particuliers concernés, une plateforme téléphonique nationale ainsi que le transfert d'appel vers les Points de Rénovation Info Service (PRIS) a été mise en place.

Le lien est ainsi fait avec l'ANAH et l'Espace Info Energie (EIE 66) du Conseil Départemental, dans le cadre du guichet unique national appelé Point Rénovation Info Service.

Le département est doté de deux Points de Rénovation Info Service (PRIS) : le PRIS de l'ANAH destiné aux propriétaires occupants dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond de ressources de l'ANAH (désormais animé par l'ADIL 66) et le PRIS de l'EIE en faveur des autres propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Le rôle de l'ADIL 66 consiste à renseigner puis orienter les demandes des usagers vers les opérateurs appropriés. Une communication commune a été mise en place.

En 2019, **1381** consultations ont été délivrées sur cette question.

INTÉGRATION AU SEIN DE L'ANIL

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement a été constituée en mars 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics.

L'ANIL est présidée par Mme Nathalie SARRABEZOLLES, représentant de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

L'ANIL est chargée de l'animation et du développement du réseau. Elle suscite la création des ADIL, accorde un avis favorable ouvrant droit à l'agrément du ministère chargé du logement, et apporte un appui permanent au fonctionnement des ADIL existantes, en matière de documentation, d'information, de formation et d'études.

L'ANIL est une association qui regroupe le ministère chargé du Logement, les collectivités locales, l'Union Sociale pour l'Habitat, Action Logement (1% logement), la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), les représentants des professionnels du logement, les associations familiales et d'usagers.

3

ADIL'O, L'UNION RÉGIONALE DES ADIL

adil Union Régionale Occitanie

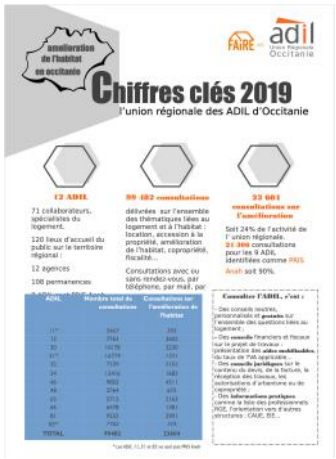

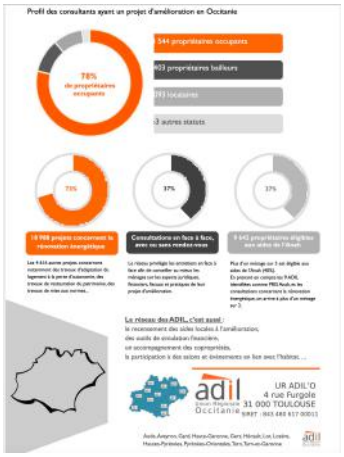

•L'Union Régionale des ADIL.

La force d'un réseau se caractérise notamment par sa capacité à échanger et à mutualiser ses travaux. Les 12 ADIL de la Grande Région se sont regroupées pour former une union régionale.

Il s'agit d'un interlocuteur privilégié « logement et habitat » d'échelon régional, pour améliorer le service rendu aux habitants, aux élus et aux professionnels d'Occitanie…

Au delà des publications nationales de l'ANIL et des publications locales de chaque ADIL, l'Union Régionale publie régulièrement des notes à l'attention de ses partenaires régionaux…

3

FORUMS, SALONS, MANIFESTATIONS

• 34e Forum des Etudes Supérieures et des Métiers

Invitée par le BIJ, l'ADIL 66 a tenu un stand au carré «Logement» de ce Forum pour sensibiliser le maximum de jeunes sur les questions du logement.

• Journée d'accueil des Nouveaux Catalans (CD 66)

Présente pour sa sixième année au Palais des Rois de Majorque pour la Journée des Nouveaux Catalans, le samedi 5 octobre 2019 l'ADIL 66 a présenté ses services avec les autres organismes associés du Département.

• Forum des Associations de l'UPVD

L'ADIL 66 a tenu pour la cinquième fois un stand au Forum des associations organisé sur le campus de l'Université de Perpignan, sensibilisant ainsi un bon nombre d'étudiants sur les services que l'ADIL 66 pouvait leur offrir.

• Forum ARAVIA de la CC du Vallespir

L'ADIL 66 a participé à un évènement de sensibilisation au développement durable : #Aravia. organisé par la Communauté de Communes du Vallespir au complexe des Echards - Le Boulou.

3

• Salon VIV'HABITAT

L'ADIL 66 a tenu un stand au salon Viv'Habitat. Deux conférences animées par Fanny Brunet, une sur "L'acquisition en en copropriété le samedi 5 octobre et une autre sur "L'acquisition d'un logement neuf" le dimanche 6 étaient au programme de ce salon.

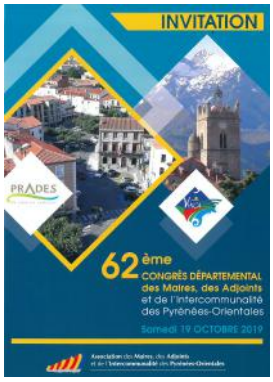

• Congrès des maires à Prades

Stand de l'ADIL 66 pour la première année au 62ème congrès des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées orientales, le samedi 19 octobre 2019.

• Conférence sur les nouveaux dispositifs en faveur du logement

L'ADIL 66 a participé à la conférence sur les nouveaux dispositifs en faveur du logement organisée par la CSPI- UNPI et Action Logement.

• Conférence sur Logement du BIJ/ Action Logement à l'UPVD

L'ADIL 66 a participé à la conférence qui portait sur les nouveautés de la loi Elan :

- le bail mobilité
- la cohabitation intergénérationnelle
- la colocation dans le parc public
- logement réservé aux jeunes dans le parc social

La Présentation du système "Louer pour l'emploi" par Action Logement, un dispositif crée pour inciter les bailleurs à louer aux travailleurs saisonniers.
4 villes ciblées dans l'ancienne région Languedoc Roussillon: Agde, Béziers, Narbonne, Perpignan.

Forum des Etudes Supérieures et des Métiers

Stand à la Journée des Nouveaux Catalans (CD 66).

Forum des Associations à l'UPV

Forum ARIAVA, CC du Vallespir

L'ADIL 66 participe à des réunions d'information à l'occasion de forums ou salons.

FACEBOOK

SITE INTERNET

3

Outil de service public, l'ADIL 66 se doit de mettre en œuvre toutes les modalités d'action visant à informer le public, d'où le développement de ce site internet.

En lien avec nos partenaires, cette vitrine numérique permet d'améliorer la communication en s'assurant de la bonne diffusion de l'information, tant de l'actualité juridique nationale, des dispositifs locaux, que de l'actualité des partenaires.

Ce site a été conçu pour être le plus épuré possible afin de trouver la bonne information en «trois clics». Accessible au grand public, tant aux locataires qu'aux bailleurs, il a aussi vocation à renseigner l'ensemble de nos partenaires.

Il informe de l'actualité juridique nationale et locale tout en donnant une série d'informations pratiques, comme les lieux et dates de nos permanences, des modèles de lettres téléchargeables, des outils de calcul en ligne.

Depuis son lancement en octobre 2016, le site connait une très bonne fréquentation. Quotidiennement, des demandes de consultations arrivent à l'ADIL via ce canal de communication.

Il est à noter que ce site n'a pas pour vocation de remplacer les consultations juridiques. Il est surtout une vitrine numérique invitant à nous contacter.

FACEBOOK

En complément des autres outils de communication, l'ADIL 66 a ouvert une page Facebook. Régulièrement, des questions juridiques sont adressées à l'ADIL 66 depuis ce vecteur de communication devenu incontournable.

3

LES PERMANENCES

3

- *Argelès-s/-Mer*
- *Céret*
- *Saillagouse*
- *Maury*
- *Saint-Paul-de-Fenouillet*
- *Caudiès-de-Fenouillèdes*
- *Prades*
- *Trouillas*

• LES VENDREDIS DE L'ADIL.

Tout au long de l'année 2019 l'ADIL 66 a déployé ses permanences auprès de ses membres statutaires (EPCI). Ce déploiement s'est organisé par vallée (Agly, Têt et Tech), avec un équilibre entre zones rurales et périurbaines et sur les territoires des EPCI membres de l'ADIL.

Les rendez-vous sont pris directement au siège de l'ADIL 66 et auprès des partenaires accueillant les permanences. Le système de rendez-vous téléphonique et de gestion des appels «en ligne» a permis d'optimiser le temps de travail des salariés qui continuent de traiter les demandes arrivant au siège en dispensant des consultations par téléphone depuis les lieux des permanences.

adil 66

Les PERMANENCES du VENDREDI 2019-2020

Commune	Lieu	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL
1er Vendredi du mois ARGELES SUR MER 9h00-12h00	Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris 5 impasse Charlemagne	4		6	3	7	6	3		5	5
2ème Vendredi du mois CAUDIES DE FENOUILLEDES 10h30-12h00	Hôtel de Ville Place de la mairie	11	8	13	10	14	13	10		12	10
4ème Vendredi du mois CERET 9h00-11h30/14h00-16h00	Sous-Préfecture 8 boulevard Simon Bailly	25	22		24	28	27	24		26	24
4ème Vendredi du mois ILLE/TET 14h-16h30	MSAP de Rousillon Confluent 3 rue du Bourdeville	25	22		24	28	27	24		26	24
2ème Vendredi du mois MAURY 8h30-10h00	Hôtel de Ville 1 place de la Mairie	11	8	13	10	14	13	10		12	10
1er Vendredi du mois PRADES 9h30-11h30/14h00-16h00	CCAS / locaux des partenaires 02 rue Pasteur	4		6	3	7	6	3		5	5
2ème Vendredi du mois ST PAUL DE FENOUILLET 14h00-16h00	Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes 14 rue de Lasganède	11	8	13	10	14	13	10		12	10
3ème Vendredi du mois SAILLAGOUSE 10h00-12h00	Hôtel de Ville Impasse Olive	18	15	20	17	21	20	17	15	19	17
3ème Vendredi du mois PIA 9h00-12h00	« Maison du Citoyen » 11 rue Louis Torcatis	18	19	20	17	21	20	17	16	19	17
1er Vendredi du mois TROUILLAS 14h00-16h00	Hôtel de ville Avenue des Albères	4		6	3	7	6	3		5	3

• LES PERMANENCES DES PARTENAIRES À L'ADIL 66

Bénéficiant de locaux plus grands et d'une salle de réunion confortable, des membres et des partenaires de l'ADIL 66 viennent désormais y faire des permanences, comme Urbanis pour le PIG «Mieux se loger 66» et EDF pour des renseignement techniques.

Directement à l'ADIL ou en permanences, les usagers sont informés des dispositifs existants, comme le PIG Départemental.

SENSIBILISATION

INFORMATIONS THÉMATIQUES AUPRÈS DES PARTENAIRES

Les visites et les présentations de l'ADIL 66 faites sur le terrain ont mis en évidence les besoins des partenaire .L'ADIL 66 organise des réunions de travail, ces sessions se sont déroulées sur une demi-journée ou une journée avec un temps de présentation et un temps d'échange avec les participants.

Cette année

20 sessions de formation

336 participants

Partenaire demandeur :	**CD 66 - MSP Rivesaltes**
Thème(s) :	Atelier logement - Questionnaire Vrai/Faux ?
Public(s) visé(s) :	Élèves du collège JOFFRE - 10 participants
Dates & Nombre de session(s):	28 janvier - 1

Partenaire demandeur :	**CCAS - PERPIGNAN**
Thème(s) :	Atelier passerelle séniors
Public(s) visé(s) :	Salariés de la structure - 10 participants
Dates & Nombre de session(s):	14 mars - 1

Partenaire demandeur :	**MSP - RIVESALTES**
Thème(s) :	Formation loi ELAN
Public(s) :	Salariés de la structure - 11 participants
Dates & Nombre de session(s):	26 mars - 1

Partenaire demandeur :	**Lycée Jean Lurçat**
Thème(s) :	Le problème de l'indécence
Public(s) :	Élèves CESF - 12 participants
Dates & Nombre de session(s):	17 avril - 1

3

Partenaire demandeur :	**MSP THUIR**
Thème(s) :	Atelier logement - Questionnaire Vrai/Faux - Notion d'indécence
Public(s) visé(s) :	Salariés de la structure - 10 participants
Date & Nombre de session(s):	25 avril - 1

Partenaire demandeur :	**Solidarités - Pyrénées**
Thème(s) :	Présentation d'un Power-Point sur le logement adapté - les nouvelles dispositions issues de la loi ELAN
Public(s) visé(s) :	Salariés de la structure - 12 participants
Date & Nombre de session(s):	5 juin - 1

Partenaire demandeur :	**DDCS**
Thème(s) :	Présentation d'un Power-Point sur le logement adapté - les nouvelles dispositions issues de la loi ELAN
Public(s) visé(s) :	25 participants
Date & Nombre de session(s):	6 juin - 1

Partenaire demandeur :	**PDLHI**
Thème(s) :	Plan départemental pluriannuel 2019-2021 de lutte contre l'habitat indigne -Le logement accessible/évolutif/adapté - le logement inclusif
Public(s) visé(s) :	10 participants
Nombre de session(s):	12 juin - 1

Partenaire demandeur :	**DDTM**
Thème(s) :	Loi ELAN - Présentation des nouveaux dispositifs - Accès logement social - Habitat indigne - Mixité sociale - Logement adapté
Public(s) visé(s) :	20 participants
Nombre de session(s):	25 juin - 1

Partenaire demandeur :	**CD 66**
Thème(s) :	Loi ELAN - Dispositifs concernant les rapports locatifs - Habitat indigne - DPE
Public(s) visé(s) :	Salariés de la structure - 25 participants
Date & Nombre de session(s):	27 juin - 1

Partenaire demandeur :	**EDF**
Thème(s) :	Diagnostics gaz et électricité - rapports locataires/propriétaires - la notion de décence
Public(s) visé(s) :	Salariés de la structure - 12 participants
Date &Nombre de session(s):	4 juillet - 1

Partenaire demandeur :	**DDTM - Ille sur Têt**
Thème(s) :	Sensibilisation aux enjeux de l'habitat indigne
Public(s) visé(s) :	Conseillers municipaux et adjoints - 40 participants
Date & Nombre de session(s):	12 septembre - 1

Partenaire demandeur :	**AT 66**
Thème(s) :	La procédure d'expulsion - Le Dalo
Public(s) vis(é):	Salariés et adhérents de la structure - 20 participants
Date & Nombre de session(s):	1octobre - 1

Partenaire demandeur :	**DREAL**
Thème(s) :	
Public(s) visé(s) :	Acteurs du logement - 50 participants
Date &Nombre de session(s):	10 octobre - 1

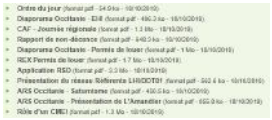

Partenaire demandeur :	**AT 66**
Thème(s) :	Procédure d'expulsion - Le DALO
Public(s) visé(s) :	Salariés de la structure - 20 participants
Nombre de session(s):	15 octobre - 1

Partenaire demandeur :	**Communes d'ARLES ET du LE BOULOU**
Thème(s) :	Atelier droits et devoirs locataires
Public(s) visé(s) :	Salariés des deux structures 15 participants
Nombre de session(s):	5 novembre & 26 novembre - 2

Partenaire demandeur :	**DDCS**
Thème(s) :	PLHI -comment recouvrer les frais de relogement et d'hébergement pris en charge par l'Etat
Public(s) visé(s) :	Salariés de la structure - DDCS - DDTM - DGFIP - Solidarité Pyrénées - 24 participants
Date & Nombre de session(s):	9 décembre - 1

Partenaire demandeur :	**MSP Vallespir**
Thème(s) :	Questions relatives à un diagnostic de territoire
Public(s) visé(s) :	Élèves CSEF en stage à la MSP- 10 participants
Date & Nombre de session(s):	13 décembre - 1

3

ACTIONS AUPRÈS DES ETUDIANTS

L'ADIL 66 accompagne une étudiante en Master 1 d'Action locale sur un projet initié par le pays Perpignan Méditerranée. Le travail présenté cherche à mettre en évidence les liens autour de trois dimensions l'environnement, l'économie et le logement. Pour cet accompagnement, des entretiens semi-directifs ont été menés.

ACTIONS AUPRÈS DES EPCI

L'ADIL 66 est mobilisée pour faire connaître à leurs partenaires l'ensemble des nouveautés législatives et réglementaires en lien avec les rapports locatifs. Dans le cadre de sa mission en matière observation l'ADIL 66 apportent différentes études sur le logement des ménages, et les marchés de l'habitat à l'échelle intercommunale.L'adhésion représente 0,10 centimes par habitant et par intercommunalité.

Le Pays Pyrénées Méditerranée a sollicité l'Université de Toulouse pour réaliser un diagnostic de territoire selon une approche dynamique. Un groupe d'étudiants s'est intéressé plus particulièrement aux migrations résidentielles. A ce titre, les juristes de l'ADIL se sont entretenus avec eux pour partager leur expérience sur le sujet.

FORMATIONS A L'ANIL

Réunion des Directeurs 26 et 27 novembre 2019:

- Présentation des principales mesures de l'ordonnance du 30 octobre 2019 portant réforme du droit de la copropriété.
- Prêts copropriété Intervenant, Christophe BERFINI -Directeur Activité Copropriétés et Bailleurs CE-IDF
- Les mécanismes de financement de la formation professionnelle et ses dernières évolutions / Mécanisme de certification Intervenante, Jeanne CARIS – UNIFORMATION
- Outils de saisie des aides locales Intervenantes, Fabienne JEAN-BAPTISTE – Webmaster de l'ANIL et Aline ABAUZIT – Chargée d'études de l'ANIL
- Le modèle économique du logement social et son actualité Intervenant, Dominique HOORENS – USH
- Présentation du rapport « Promouvoir l'habitabilité durable pour tous" Intervenant, Guillaume VUILLETET – Député du Val d'Oise
- Actions de formation (DALO et logement d'abord) – Fédération des acteurs de la solidarité Intervenants, Emmanuel BOUGRAS – Chargé de mission Hébergement-logement et Diane FORIN– Déléguée de l'Association DALO
- Intervention GT Habitat indigne et non décent Intervenants, Véronique Sandro, Directrice de l'ADIL de la Moselle, Yves Maurel, directeur adjoint de d'ADIL du Gard et Nicole MAURY, ANIL

PARTICIPATION À PROJETS DE PARTENAIRES

3

L'ADIL 66 est invitée à participer en tant que personnalité qualifiée aux **Conférences Intercommunales du Logement** mises en place par l'Etat et la Communauté de communes *Albères Côte Vermeille Illibéris* et la Communauté Urbaine *Perpignan Méditerranée Métropole.*

L'ADIL participe aux **Conventions Territoriales Globales** animées par la Caf auprès des différentes Comcom. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille en cohérence avec les politiques locales. L'ADIL 66 était présente dans le Fenouillèdes, les Aspres, et Perpignan.

Forums de concertation de leur Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Animé par le Pays Pyrénées Méditerranée, l'ADIL 66 a participé à tous les ateliers organisés au sein de chaque EPCI du périmètre du Pays, à savoir les CC du Haut-Vallespir, du Vallespir, Albères Côte Vermeille Illibéris et des Aspres.

3

L'ADIL À L'ECOLE

La Présidente de l'ADIL 66 a souhaité que les plus jeunes publics soient sensibilisés aux questions énergétiques au sein de leur logement. Il s'agit de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement dans leurs gestes quotidiens, de les responsabiliser dans leur manière d'agir, de consommer et de leur faire prendre conscience de leur rôle de citoyen. Une des portes d'entrée est le Logement et l'Habitat avec les éco-gestes.

En partenariat avec la Direction Académique de l'Éducation Nationale (DASEN), une offre pédagogique de sensibilisation sur les questions énergétiques en lien avec l'habitation est proposée par l'ADIL 66 aux écoles en lançant un programme de sensibilisation auprès des élèves du cycle 3 (**CM1 et CM2**) des écoles primaires du département des Pyrénées-Orientales.

Quatre écoles ont répondu favorablement à cet appel à projet : les écoles de Trouillas, Canohès, Pia, et Arrels à Perpignan.

Si ce projet de classe a une vocation départementale, les interventions sont réalisées dans les établissements scolaires en zones rurales, dans les bassins de vie et les communes où se tiennent les permanences des juristes de l'ADIL 66 afin de faire le lien aussi avec les familles.

Cette présentation comprend deux séances d'1h30, par année scolaire (soit 4 interventions sur l'ensemble du cycle du cours moyen).

Les objectifs pédagogiques :

- Comprendre comment son logement dépense de l'énergie ;
- Apprendre les éco-gestes ;
- Positionner l'éco-construction dans l'espace et dans le temps.

L'objectif est de sensibiliser les enfants par un programme pédagogique qui comporte des ateliers, des animations courtes et qui se terminera par un concours en fin d'année (réalisation d'une maquette d'éco-construction ou d'un panneau d'exposition par classe).

	CM1	CM2
Intervention n°1	**Photo-langage**	**Photo-langage**
	Les différentes sources d'énergies dans le monde.	**Les énergies pour une maison, leurs avantages et leurs inconvénients (animation)**
	Atelier « carte du monde »	**Quiz par petits groupes**
	Ma maison consomme de l'énergie animation	**Les éco-gestes/retour d'expérience**
Intervention n°2	**Comment la maison perd son énergie (animation)**	**Qu'est-ce que l'isolation ? Les différentes techniques de construction (architecture).**
	Les éco-gestes (animation)	**Quiz par petits groupes**
	Quiz par petits groupes	**Les métiers de demain**
	Les maisons du monde	**Débat : les solutions de demain**
Concours	***Ma maison du futur***	***Ma maison du futur***

Les ateliers :

Le photolangage

Une trentaine de photos plastifiées (format A5) sera présentée sur tables. Toutes représentent un thème en lien avec l'énergie et l'habitat. Chaque élève est invité à en choisir une et devra ensuite exprimer les raisons de son choix et les questions qu'elles induisent.

Quiz en petits groupes

Les élèves sont réunis en trois ou quatre groupes. Une couleur est attribuée à chaque équipe. Chaque équipe est munie de cartons (rouge, bleu, vert) et pourra - après s'être concertée - répondre à la question posée !

Carte du monde « à épingler »pour situer les sources énergies.

Les élèves sont réunis en groupes autour de quatre tables sur lesquelles sont posées une carte du monde. A l'aide de pions de couleur, les élèves sont invités à situer les principaux lieux de production des énergies sur la planète.

Présentation des maisons du monde.

Sous la forme d'un diaporama, divers habitats du monde sont présentés et commentés. Il s'agit de montrer aux élèves la diversité des modes d'habitat et de développer l'imaginaire sur ce que peut être aussi une maison du futur.

Animations multimédias et courtes vidéos.

Des courtes vidéos (moins de 3 minutes) sont projetées : sur les maisons du futur, les écogestes ; ainsi que des animations de l'association «La main à la pâte» sur les questions énergétiques.

3

Un concours en fin d'année

Sur format video, les enfants ont été invités à travailler les éco-gestes et sensibiliser sur les économies d'énergies tout en expliquant leurs maisons et ville du futur. En fin d'année, tous les enfants ont reçu un guide sur les éco-gestes réalisé par l'ADIL 66.

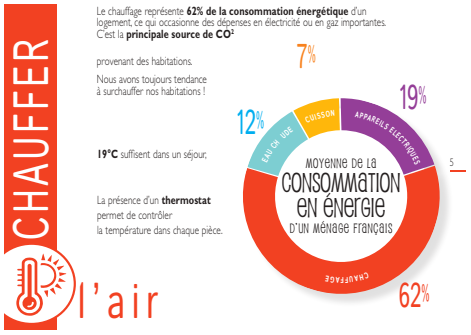

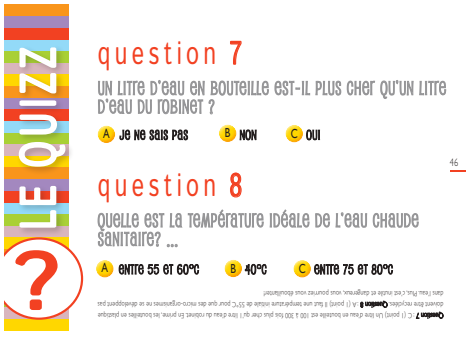

L'OBSERVATOIRE DES LOYERS (ODL)

Depuis 2017/2018 , la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - DDTM, l'Agence d'urbanisme Catalane - AURCA, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Pyrénées Orientales - ADIL 66, ont mis en place un Observatoire Départemental des Loyers dont l'objectif principal est de favoriser une meilleure connaissance du fonctionnement des marchés locatifs privés et ainsi contribuer, par la transparence des prix, à une meilleure régulation de ce marché.

Un outil à trois structures est constitué :

- la DDTM pour les montants des loyers du secteur conventionné (HLM)

- l'AURCA (Agence catalane d'urbanisme) pour les loyers du parc privé sur les communes de Perpignan-Méditerranée

- l'ADIL 66 pour les loyers du parc privé pour les logements situés sur tout le reste du département.

La méthode mise en place par l'ADIL 66, avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL), consiste à suivre un panel de logements issus du parc locatif privé.

Les informations portent sur les loyers en gestion directe (de particulier à particulier) ou en gestion déléguée (agences immobilières, administrateurs de biens…). L'échantillon recueilli provient de diverses sources : les petites annonces, et plus ponctuellement des bailleurs et des locataires reçus en consultation à l'ADIL et des professionnels de l'immobilier. Il comporte quasi exclusivement des loyers de marché (logements en cours de relocation).

Les résultats sont présentés selon trois niveaux, loyer médian,loyer bas,loyer haut.

La prise en compte de ces deux valeurs, hautes et basses, vient illustrer la diversité et les écarts de prix.

Les données ont fait l'objet d'un travail d'analyse statistique, ce qui a donné la publication d'un document réalisé par l'AURCA. Cette première publication permet de faire un état des lieux du marché de la relocation dans les Pyrénées-Orientales. Étayée de cartes, l'analyse des loyers permet de positionner le département sur le marché national, d'identifier les écarts entre lesEPCI et les segments du parc sous tension.

Investisseurs, promoteurs et collectivités locales pourront également s'approprier ces conclusions et affiner leurs projets en mobilisant l'ensemble des résultats détaillés publiés.

3

CONSULTATIONS

6478 consultations données en 2019

(5189 en 2018)

Chiffres clés ANIL-ADIL 2019:

Fort des ses 45 ans d'existence le réseau ANIL/ADIL a su démontrer sa pertinence et son utilité pour les ménages comme pour les acteurs du logement sur les différents sujets en lien avec l'habitat.

- Le réseau des ADIL a dispensé 888 000 consultations en 2019 (815 000 en 2018 & 807 000 en 2017).
- 84 départements sont pourvus d'une ADIL, plus de 1200 lieux d'accueil.

En moyenne, ce sont **une vingtaine de consultations** données chaque jour de toutes natures juridiques.

Toutes les personnes qui ont consulté l'ADIL 66 ont obtenu une réponse dans un délai de 36 heures maximum.

Nécessité d'une consultation:

Comme pour la médecine et l'automédication, Internet devient un outil utilisé pour l'information du Droit et des règles en matière de logement. Toutefois, les faits étant souvent complexes, il devient nécessaire de personnaliser le droit. L'ADIL 66 joue un rôle majeur de clarification, d'explication et de pédagogie.

Les consultants souhaitent entendre un juriste expliquer simplement la complexité du droit afin de se rassurer et confirmer la règle par ailleurs lue.

Par exemple, certains bailleurs donnent congé en cours de bail en adressant un préavis de 6 mois. Pour ce faire, ils 'appuient sur le texte de l'article 15 de la loi du 6/7/1989. Or, il faut également prendre en compte l'article 10 de cette même loi qui précise qu'un bailleur personne physique s'engage pour une durée de 3 ans lors de la signature d'un contrat de location vide.

4

RÉSULTATS STATISTIQUES

Chaque consultation donnée à l'ADIL fait l'objet d'un enregistrement dans l'outil informatique ADILSTATWEB.

Leur cumul permet de dresser des statistiques d'activité et de connaître le profil, l'origine et les interrogations des personnes qui consultent l'ADIL 66.

4

ÉTENDUE DES CONSULTATIONS

Les habitants des 11 communautés de communes et de la communauté urbaine qui composent le territoire de notre département ont consulté l'ADIL 66 cette septième année. La cartographie des consultations fait apparaître plusieurs éléments.

• L'étude de ces données permet de dresser des statistiques d'activité et de préciser le profil des consultants, l'origine géographique ainsi que les thématiques abordées.

• On note une demande plus importante sur les territoires de la communauté de communes Albères Côte -Vermeille Illiberis, les Aspres et le Vallespir - territoires sur lesquels des OPAH sont en cours et une permanence de l'ADIL 66 est assurée une fois par mois

CARTE DES CONSULTATIONS 2019

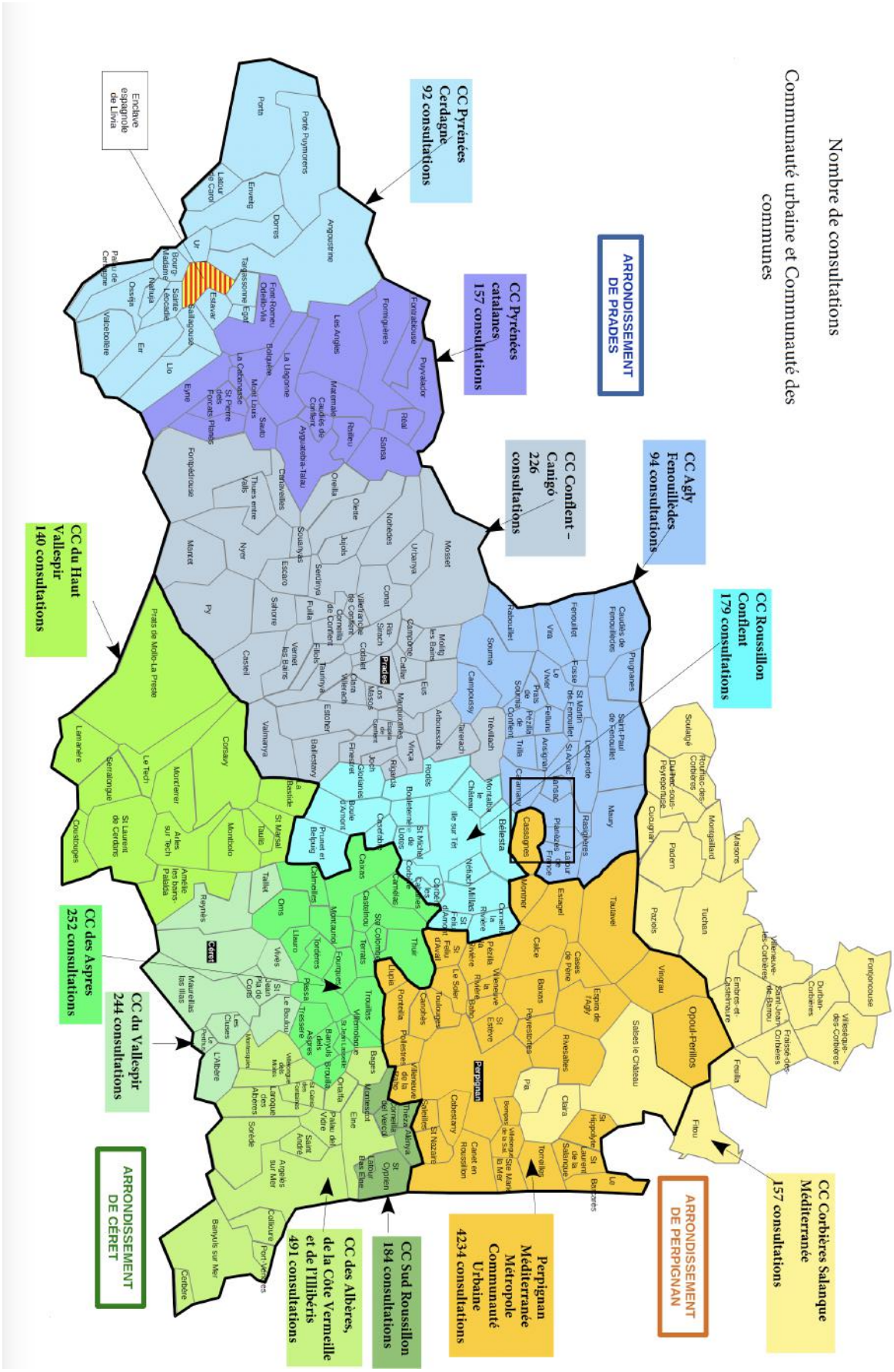

4

ORIGINE DES CONSULTATIONS EN FRANCE

75 consultations données à des usagers situés en dehors du département (91 en 2018,contre 137 en 2017).

Ce report s'explique lorsque le consultant demeure dans un département non doté d'ADIL (Ariège) ou lorsque l'ADIL du secteur est saturée de demandes. Il est à noter que le département de l'Aude est désormais doté d'une ADIL (42 consultations données).

Des consultants d'autres départements interrogent les services de l'ADIL 66 au sujet de résidences secondaires situés dans le département. A l'inverse, l'ADIL 66 reçoit des appels de personnes résidentes dans le département mais dont la question concerne des logements situés dans le département voisins, notamment pour les logements étudiants.

Il est à noter que la demande extérieure au département se maintient en 2019 par rapport à 2018.

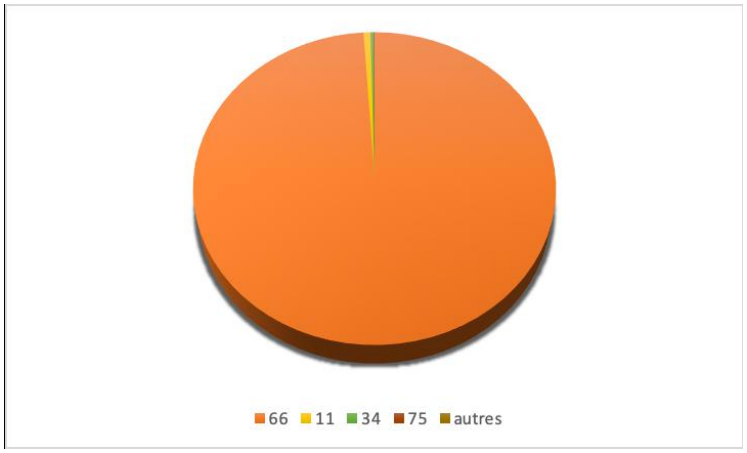

Répartition des consultations en France

Département	
66	6378
11	42
34	20
75	5
autres	99

DURÉE DE LA CONSULTATION

Le temps de bien informer

La durée moyenne d'une consultation est toujours de 16 minutes.

Le temps ainsi comptabilisé ne prend pas en compte le temps de la recherche juridique effectuée.

FRÉQUENTATION

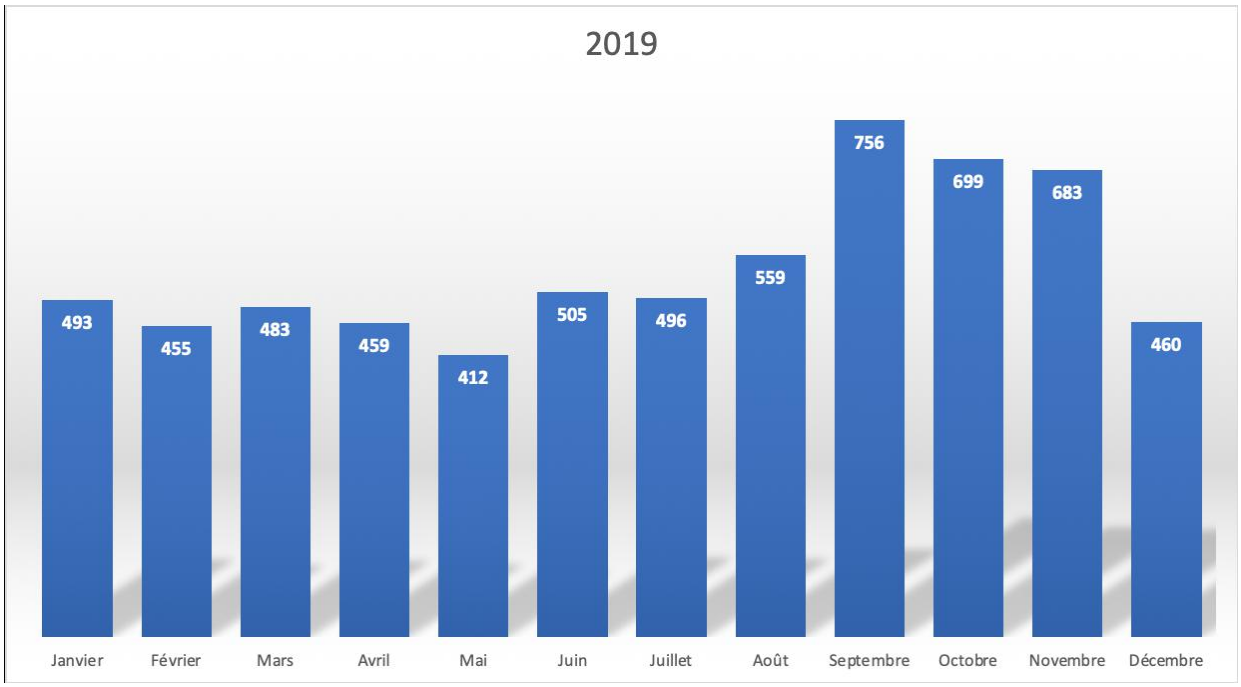

4

La fréquentation de l'ADIL tout au long de l'année s'avère en augmentation régulière, avec une moyenne de 25,01**consultations par jour** (20,3 en 2018)**, avec un maximum de 51** consultations en une journée.

A partir de mai 2019, l'ADIL 66 est devenue Point Rénovation Info Service et a géré le premier niveau d'information du Service en ligne de l'ANAH (monprojet.anah.gouv.fr). Dès lors, le service a enregistré de nombreuses demandes (1381 consultations sur le thème de la rénovation énergétique en 7 mois). Cette mission particulière explique la progression des consultations enregistrées entre 2018 (5190) et 2019 (6478).

L'ADIL 66 est restée ouverte tout au long de l'été. La fréquentation est en légère hausse au mois d'août, le cumul mensuel montre une très bonne tenue à cette période de l'année.

La fréquentation mensuelle est constante tout au long de l'année. Cette dynamique correspond aux chiffres des consultations annuelles du réseau des ADIL.

Les mois de septembre,octobre et novembre restent très denses.

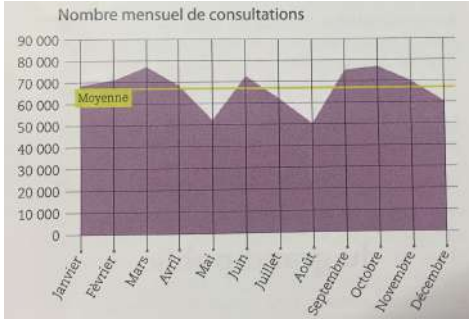

La fréquentation des ADIL au niveau national (2015). Rapport d'activité de l'ANIL.

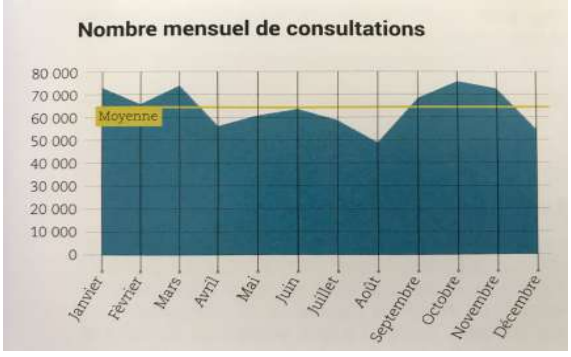

La fréquentation des ADIL au niveau national en 2016.

4

MODE DE CONTACT

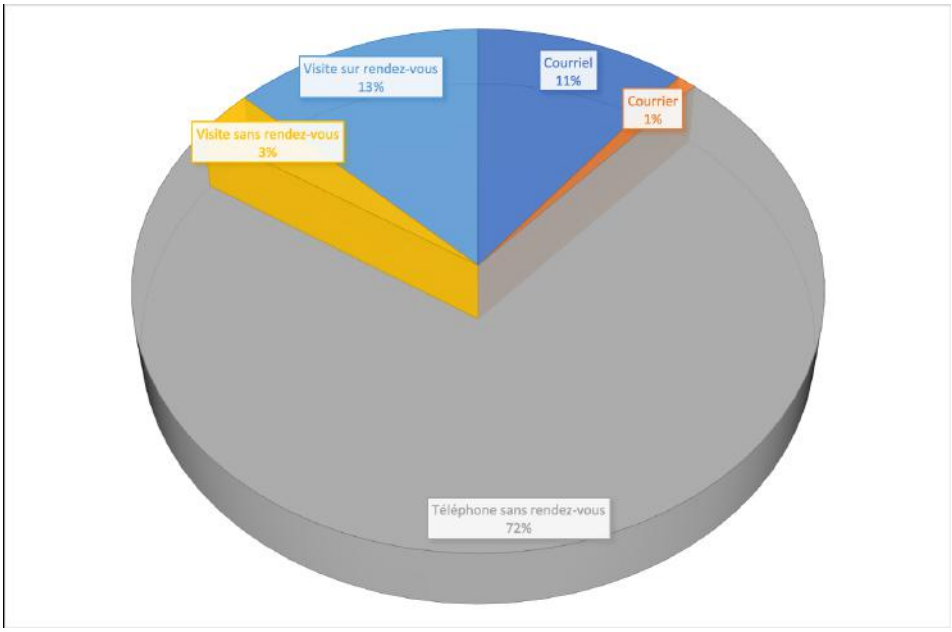

Le mode de contact de l'ADIL 66 correspond aux tendances nationales avec cependant une plus forte propension aux consultations données par téléphone (**83,73% contre 62,60% au niveau national**). Cela s'explique par l'étendue géographique de notre département.

Les consultants qui se déplacent au siège de l'ADIL 66 sans rendez-vous sont renseignés avec un minimum d'attente ou repartent avec un rendez-vous fixé.

Les demandes écrites (courriels/courrier/facebook), bénéficient généralement d'une réponse téléphonique.

Les demandes par courrier postal sont marginales.

Il est à noter la bonne tenue des demandes par Internet 703 (238 en 2018 contre 123 en 2016, venant pour la plupart de notre site internet et de son entrée «contact».

En 2019 le site Internet de l'ADIL 66 www.adil66.org a été consulté ... fois. Ces visites ont parfois permis au consultant de trouver une réponse, et donc il n'a pas eu besoin de contacter directement un juriste. Par conséquent, même si, le consultant a obtenu une réponse grâce aux services de l'ADIL 66, il n'est pas comptabilisé dans les statistiques.

Par ailleurs les plages horaires de travail des juristes facilitent la prise de rendez-vous et permettent de recevoir les personnes dès 8 heures jusqu'à 12h30 et de 13h30 à 17h00 tous les jours du lundi au vendredi.

THÈME DES CONSULTATIONS

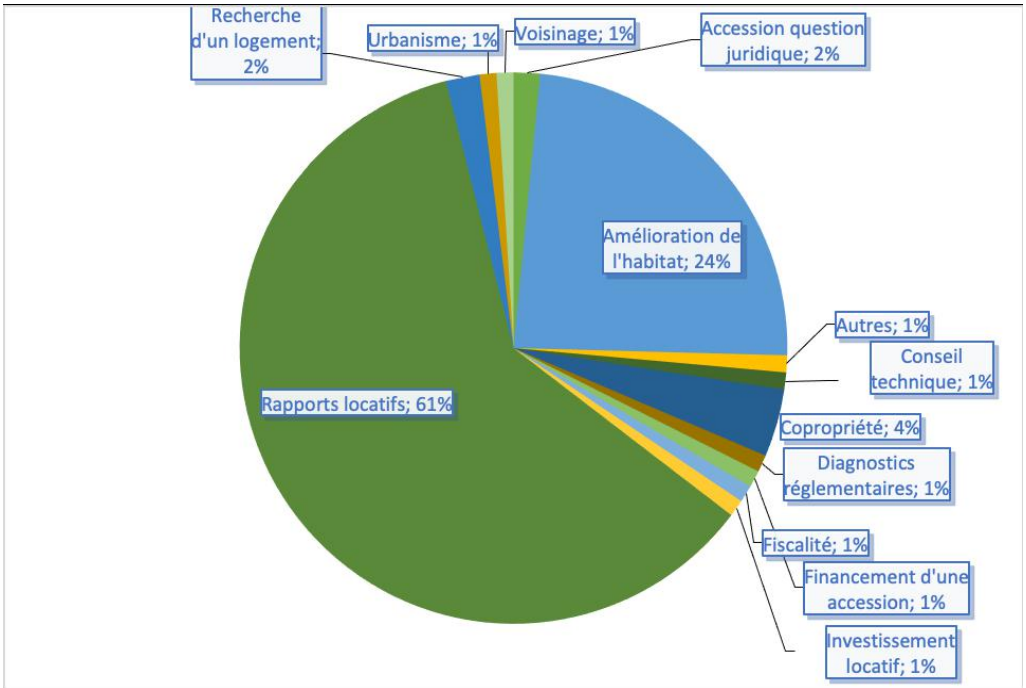

Les rapports locatifs représentent plus de la moitié des consultations. Cette part est plus élevée que la tendance nationale (**61% contre 48,6 % au sein du réseau des ADIL en 2019**).

Viennent ensuite les problématiques liées à l'amélioration de habitat, dont le nombre de consultations continue d'augmenter.

Il est à noter que l'accession représente le deuxième lot de consultations au sein du réseau des ADIL. Au niveau national, cette thématique représente **7,6% en 2019**, et 9,1% en 2017 , 8,5% en 2015 (11,1% en 2012) contre localement 1,1% en 2015, 2,7% en 2014, 4% en 2013, révélateur de l'atonie du marché.

Les questions liées à la copropriété concernent souvent des petites copropriétés gérées par des syndics bénévoles. Le rôle de l'ADIL 66 est important auprès de ces volontaires afin de les accompagner dans la compréhension des procédures d'usage et de les réorienter si nécessaire.

Les pourcentages indiqués concernant l'activité réalisée montrent que nous devons communiquer davantage sur l'ensemble des sujets traités par les juristes.

4 QUESTIONS SUR LA LOCATION

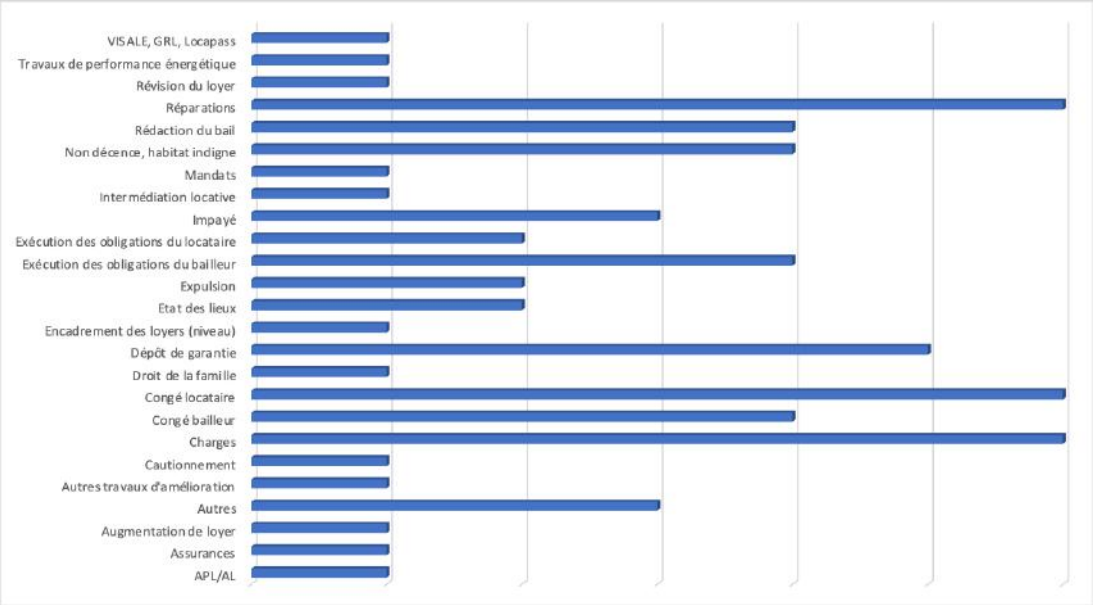

Bien que les sujets abordés lors des consultations sont variés, les juristes retiennent le thème principal de la consultation dans les statistiques. Ainsi une demande portant sur un impayé de loyer peut amener à traiter des charges locatives mais également de l'isolation du logement et des obligations du propriétaire bailleur.

La question des impayés reste importante: sur cette question, il faut retenir également les consultations relatives aux charges. En effet, les locataires interrogent souvent l'ADIL 66 concernant des problèmes d'impayés suite à des régularisations de charges importantes en leur défaveur.

De même concernant la notion d'habitat indigne, il est nécessaire de regrouper les questions relatives à l'exécution des obligations du bailleur et des réparations. En 2019, les juristes ont pu observer une baisse de la demande sur cette question lors du 2éme trimestre et une reprise notable à compter du mois de septembre notamment lors de la mise en place du numéro unique Habitat Indigne 0806 706 806

Nature des questions relative à la location

APL/AL	85
Assurances	84
Augmentation de loyer	87
Autres	189
Autres travaux d'amélioration	18
Cautionnement	40
Charges	421
Congé bailleur	286
Congé locataire	423
Droit de la famille	44
Dépôt de garantie	346
Etat des lieux	156
Expulsion	125
Exécution des obligations du bailleur	254
Exécution des obligations du locataire	143
Impayé	225
Intermédiation locative	15
Mandats	25
Non décence, habitat indigne	262
Rédaction du bail	234
Réparations	374
Révision du loyer	84
Travaux de performance énergétique	9
VISALE, GRL, Locapass	23

Autres	40
Colocation	44
Conventionné privé	39
Droit commun	3069
HLM	261
Meublé, saisonnier	489
Professionnel	10
Résidence communautaire	2

NATURE DU CONSULTANT

Autre	56
Hébergement collectif	4
Locataire HLM	287
Locataire secteur privé	3117
Occupant à titre gratuit	23
Propriétaire bailleur	1087
Propriétaire occupant	1901
Résidence secondaire	2

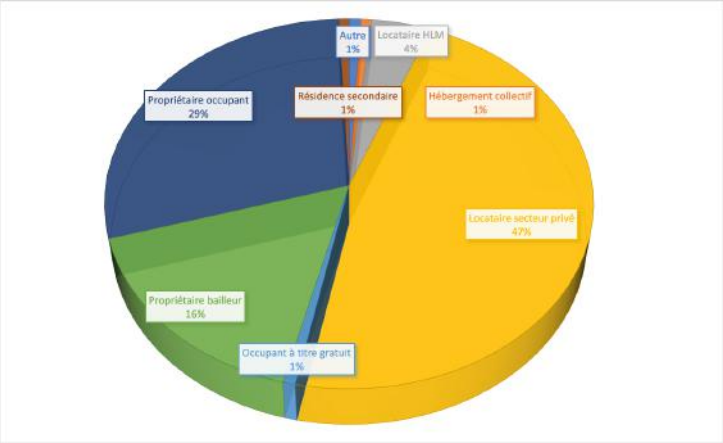

4

Le nombre de consultations de propriétaires occupants a quasiment quadruplé entre 2018 et 2019 du fait notamment des demandes liés aux aides mobilisables concernant l'amélioration de leur logement.

A noter toutefois la bonne tenue des demandes des propriétaires bailleurs 1087 consultations (1073 en 2018).

Le rôle de l'ADIL dans ce domaine consiste à rappeler les aides mobilisables (variables en fonction des territoires), expliquer les démarches à effectuer et présenter les différents interlocuteurs dont notamment les opérateurs.
Cette première information permet de rassurer les propriétaires sur la procédure et les incite à initier la demande.

L'expertise des juristes de l'ADIL en ce domaine est nécessaire pour répondre à certains points spécifiques :

- autorisation d'urbanisme
- procédures à engager dans le cadre d'une copropriété
- particularités liées aux travaux effectués dans un logement loué
- contrat d'entreprise
- maîtrise d'oeuvre
- souscription d'assurances...

4

NATURE DU CONSULTANT PROFESSIONNEL

Les travailleurs sociaux - toutes structures confondues - représentent le gros contingent des demandes émanant des professionnels (212 consultations en 2019).

Les demandes des professionnels de l'immobilier restent fortes 42 cette année, par rapport à l'activité 2018. Il est à noter que le nombre de professionnels sensibilisés lors des réunions d'information ou lors d'événements extérieurs n'est pas comptabilisé dans les consultations.

14 communes nous ont saisi cette année (comme l'an passé), en lien pour la plupart avec le Guide à leur attention réalisé dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et pour la gestion de leur patrimoine immobilier.

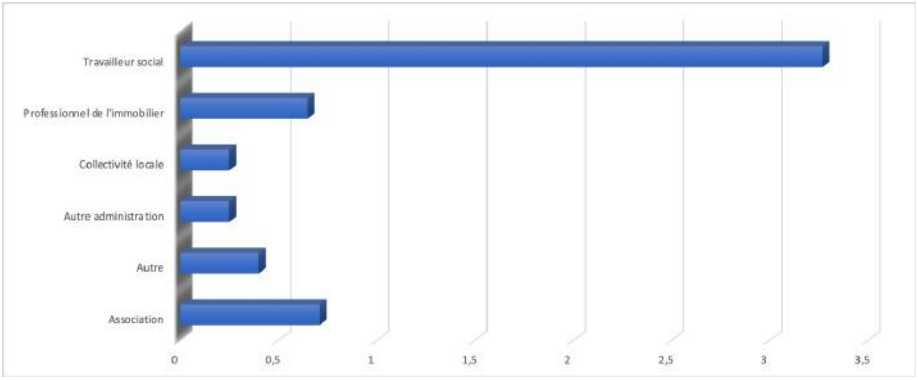

Consultants professionnels

Association	46
Autre	26
Autre administration	16
Collectivité locale	16
Professionnel de l'immobilier	42
Travailleur social	212

Les demandes des professionnels restent prioritaires dans nos listings de rappels. Si aucun juriste n'est disponible pour répondre dans l'instant, un rappel est effectué dans les meilleurs délais.
Cela permet notamment aux travailleurs sociaux qui nous contactent de traiter immédiatement le dossier.

RÉORIENTATIONS

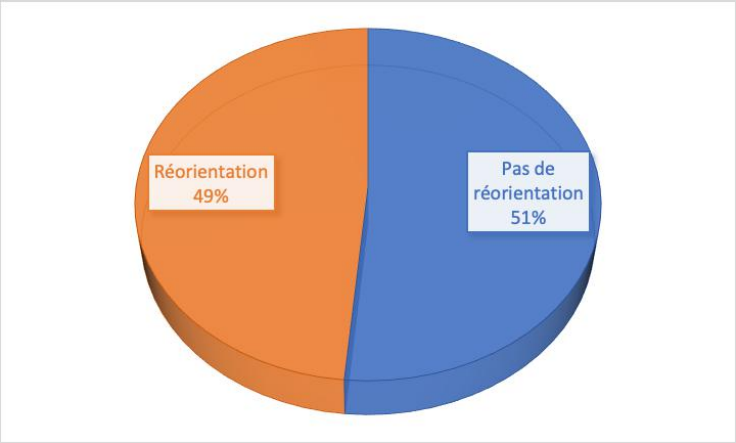

Plus d'un tiers des consultants est réorienté en complément de l'information donnée vers un interlocuteur approprié à sa demande (dynamique en forte hausse par rapport aux années passées). La réorientation vers les dispositifs de conciliation est maintenue (de 548 en 2019 à 533 en 2018, 282 en 2017).

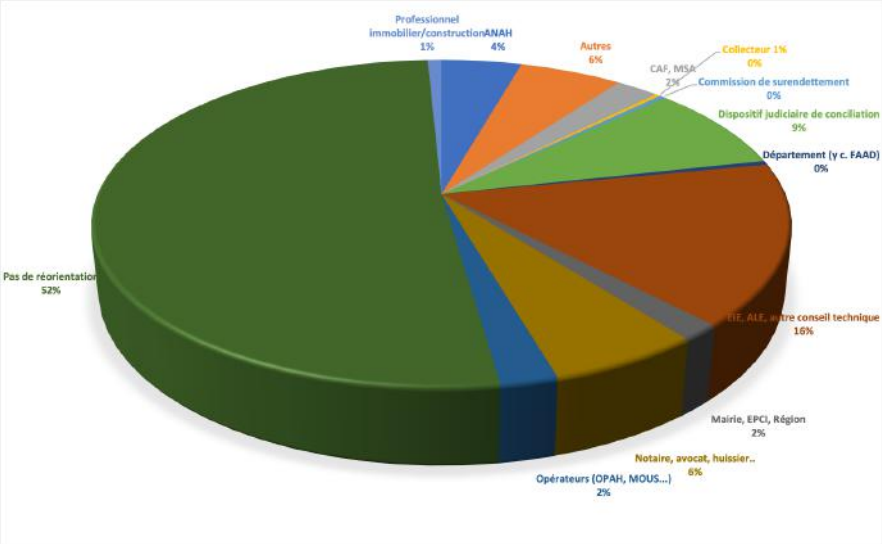

Réorientations

Notaire, avocat, huissier..	389
Dispositif judiciaire de conciliation	548
Mairie, EPCI, Région	103
Autres	366
CAF, MSA	154
Professionnel immobilier/ construction	49
ANAH	285
Département (y c. FAAD)	27
Opérateurs (OPAH, MOUS...)	147
Commission de surendettement	22
Collecteur 1%	17
EIE, ALE, autre conseil technique	1033

4

MODE DE RÉSOLUTION DES LITIGES

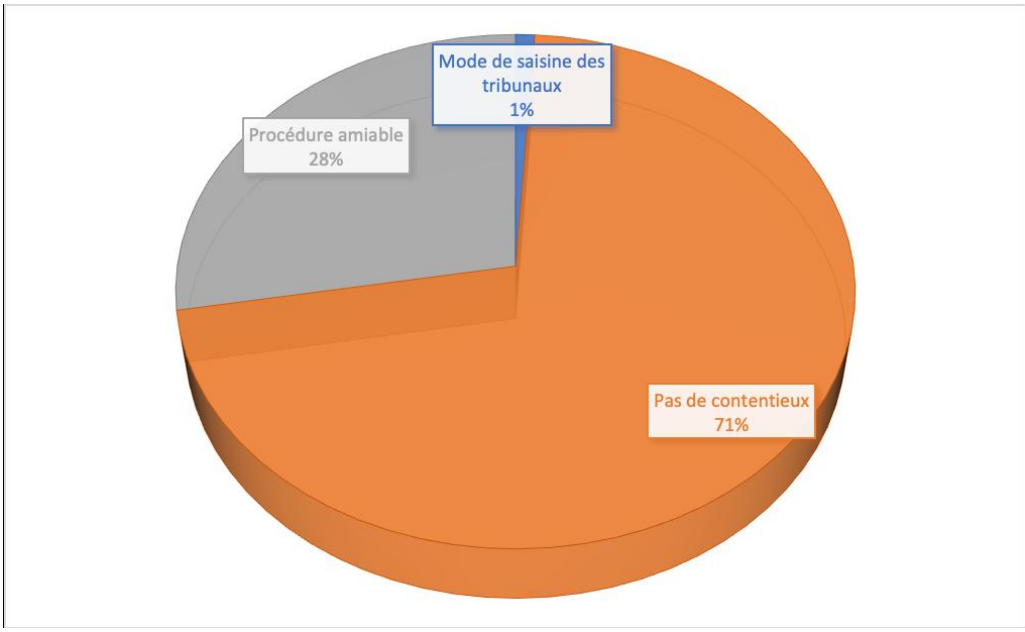

29% des consultations relèvent d'un contentieux en 2019 contre 40 % en 2018 (34% en 2017). Lors de conflits, l'ADIL 66 oriente très majoritairement vers les dispositifs de conciliation (seul 1% des consultations relèvent d'une procédure judiciaire (1,20% l'an passé).

5

REVUE DE PRESSE

Journal institutionnel du Conseil Départemental " Mon Département "

VOTRE INFO LOGEMENT AVEC ADIL/AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Quand un propriétaire peut-il rompre un contrat de bail avec son locataire ?

Dans le cadre d'une location vide, le propriétaire peut résilier son bail dans l'un des cas suivants : Congé pour habiter à titre de résidence principale pour lui-même ou un membre de sa famille / Congé pour vendre son bien. Le locataire bénéficie alors d'un droit de préemption. / Pour motif légitime et sérieux : retard de paiement du loyer, troubles du voisinage… Le propriétaire ne peut donner congé qu'avec un préavis minimum de six mois, jour pour jour, avant la fin du bail. En fonction de son âge et de ses ressources, le locataire peut bénéficier d'une protection.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'ADIL 66 afin d'obtenir une consultation juridique gratuite. Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2, rue Pierre DUPONT à Perpignan. Tél. 04 68 52 00 00/ contact@adil66.org , site internet : www.adil66.org

VOTRE INFO LOGEMENT AVEC ADIL/AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Aides pour la réhabilitation d'un immeuble en copropriété

Pour bénéficier d'une aide (Programme d'intérêt général du Département et Habiter mieux copropriété de l'ANAH), une copropriété doit obligatoirement : - avoir été construite avant le 1er juin 2001, - comporter au minimum trois quarts d'habitations occupés en résidence principale, - être considérée comme fragile (conditions concernant l'étiquette énergétique et les impayés de charges), - avoir été immatriculée au registre des copropriétés par le syndic (professionnel ou bénévole).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'ADIL 66 afin d'obtenir une consultation juridique personnalisée. Présidée par Toussainte Calabrese, l'ADIL 66 se situe 2, rue Pierre Dupont à Perpignan. Tél. 04 68 52 00 00/ contact@adil66.org , site internet : www.adil66.org

Votre info logement avec l'ADIL

Nouveau Bail Mobilité

Le bail mobilité est un contrat de location d'une durée de 1 à 10 mois non renouvelable d'un logement meublé. Il facilite l'accès au logement « temporaire » pour des étudiants et des personnes en mobilité professionnelle (mutation, stage, contrat d'apprentissage, service civique...). Il ne nécessite pas de dépôt de garantie pour le locataire. Pour la caution, le locataire peut éventuellement recourir à la garantie Visale (Action Logement). En cas de colocation, il ne comprend pas de clause de solidarité entre les occupants. Enfin pour le bailleur, il n'est pas soumis aux régimes d'autorisation ou de déclaration préalable de location. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'ADIL 66 afin d'obtenir une consultation juridique personnalisée.Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre DUPONT à Perpignan. Tél. 04 68 52 00 00 / contact@adil66.org. Site internet : www.adil66.org

Votre info logement avec l'ADIL

Troubles de voisinage, de jour comme de nuit

Les bruits de voisinage générés par une personne, un animal ou une chose causant des nuisances sonores peuvent être sanctionnés par le juge, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal de jour comme de nuit. Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) ou visuelles (par exemple gêne occasionnée par une installation) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

La loi impose, à partir du 1er janvier 2020, le recours systématique à la conciliation (conciliateur de justice) ou à la médiation avant de saisir le tribunal. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'ADIL 66 afin d'obtenir une consultation juridique personnalisée.

Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre DUPONT à Perpignan. Tél. 04 68 52 00 00 - contact@adil66.org - Site internet : www.adil66.org

Votre info logement avec l'ADIL

« Les Vendredis de l'ADIL » : permanences dans le département

L'agence départementale d'information sur le logement (ADIL 66) assure des permanences mensuelles tous les vendredis dans les trois vallées du département. Une équipe de juristes spécialisés sur tous les thèmes du logement et de l'habitat apporte des réponses aux problèmes rencontrés par les usagers ou les professionnels sur des questions touchant leur logement (acquisition, location, copropriété, voisinage, énergie, etc.). Ce service de proximité est offert de manière neutre, gratuite et personnalisée à :

- Argelès-sur-Mer (siège de la Communauté de communes), Trouillas (mairie) et Prades (CCAS), 1er vendredi du mois.
- Maury (mairie), Caudiès-de-Fenouillèdes (mairie) et Saint-Paul-de-Fenouillet (au siège de la Communauté de communes), 2e vendredi du mois.
- Saillagouse (mairie), Pia (Maison du Citoyen), 3e vendredi du mois.
- Céret (sous-Préfecture), Ille-sur-Têt (Maison de services au Public), 4e vendredi du mois.

Pour prendre rendez-vous et obtenir une consultation juridique personnalisée, contactez l'ADIL 66.
Présidée par Toussainte CALABRESE, ADIL 66 - 2, rue Pierre DUPONT à Perpignan.
Tél. 04 68 52 00 00 / contact@adil66.org

Votre info logement avec l'ADIL

L'ADIL 66, un service gratuit pour tous sur toutes les questions liées au Logement et à l'Habitat

Créée à l'initiative du Département, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement 66 a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété. Elle assure un rôle de prévention en permettant à chacun de mieux connaître le cadre juridique et les solutions adaptées à sa situation personnelle, et de faire ainsi des choix éclairés. Les conseils apportés par l'ADIL reposent sur les compétences de juristes formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'ADIL 66 afin d'obtenir une consultation juridique personnalisée. Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre DUPONT à Perpignan. Tel : 04 68 52 00 00 / contact@adil66.org / www.adil66.org

Journal L'Indépendant - 5 juillet 2019

CAUDIÈS-DE-FENOUILLÈDES

ENVIRONNEMENT. L'Adil est intervenue à l'école et a sensibilisé les enfants.

Les élèves ambassadeurs du développement durable

Le maire Jean-Pierre Fourlon a rendu visite aux écoliers qui ont été à l'écoute des explications.

Le projet de classe « L'énergie à la maison, tout un programme » proposé et animé par l'Adil 66 s'est terminé par la visite de Toussainte Calabrèse, vice-présidente du département et présidente de l'Adil 66 et du maire, Jean-Pierre Fourlon, à l'école primaire. Avec les élèves du CM1 et CM2, ils ont échangé sur les écogestes pour économiser les énergies à la maison. Les enfants sont désormais des ambassadeurs du développement durable qui sensibiliseront leurs familles et amis. Ce projet de classe, en lien avec l'inspection d'académie et les directeurs d'écoles, consiste à sensibiliser les élèves sur les modes de productions des énergies fossiles et renouvelables et leurs consommations dans le logement. Des ateliers participatifs ont permis d'expliquer les écogestes et les habitudes à prendre pour économiser l'énergie chez soi et contribuer à lutter contre la précarité énergétique. Les travaux de fin d'année des élèves feront l'objet d'une présentation sur le site internet de l'Adil 66 (www.adil66.org). Créée à l'initiative du département, en partenariat avec l'État, la Caisse des allocations familiales, Action logement et l'ensemble des acteurs publics et privés du logement et de l'habitat, l'Adil est une structure composée de juristes spécialisés dans toutes les questions relatives à l'habitat et au logement.
À l'occasion de cette visite il a également été remis, par Jean-Pierre Fourlon aux CM2 un ouvrage sur *Les Fables de Jean de La Fontaine*, cadeau du ministère de l'Éducation nationale.

LES MEMBRES DE L'ADIL 66

ADIL 66

04 68 52 00 00